



Arrêté du 26 avril 2011 portant création de la spécialité « transport fluvial » du certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

i Dernière mise à jour des données de ce texte : 01 janvier 2018

NOR : MENE1111472A

JORF n°0109 du 11 mai 2011

Version en vigueur au 07 décembre 2021

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative,
Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D. 337-26 à D. 337-50 et D. 337-1 à D. 37-25-1 ;
Vu l'arrêté du 17 juin 2003, modifié par un arrêté du 8 janvier 2010, fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général ;
Vu l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'étude professionnelle ;
Vu l'arrêté du 20 juillet 2009 modifié relatif aux certificats d'aptitude professionnelle et aux brevets d'études professionnelles prévus à l'article D. 37-59 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la commission professionnelle consultative du secteur transport, logistique, sécurité et autres services en date du 25 janvier 2011,
Arrête :

Article 1

La définition et les conditions de délivrance de la spécialité « transport fluvial » du certificat d'aptitude professionnelle sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Article 2

Le référentiel des activités professionnelles et le référentiel de certification de cette spécialité du certificat d'aptitude professionnelle sont définis respectivement en annexe I a et annexe I b au présent arrêté.
Les unités constitutives du référentiel de certification de la spécialité « transport fluvial » du certificat d'aptitude professionnelle sont définies en annexe II a au présent arrêté.

Article 3

Le règlement d'examen et la définition des épreuves sont fixés respectivement en annexe II b et II c au présent arrêté.
Pour l'épreuve d'éducation physique et sportive, par dérogation à l'arrêté du 15 juillet 2009 susvisé, les candidats évalués par contrôle en cours de formation doivent obligatoirement opter, dans l'ensemble certificatif composé de trois épreuves relevant de trois compétences propres à l'éducation physique et sportive différentes, pour l'activité aquatique d'épreuve de sauvetage.
Pour les candidats évalués sous forme ponctuelle, le couple d'activités de l'épreuve d'éducation physique et sportive doit obligatoirement comporter l'épreuve de sauvetage.

Article 4

La préparation à cette spécialité du certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de douze semaines définie en annexe III au présent arrêté.

Article 5

Chaque candidat précise, au moment de son inscription, s'il se présente à l'examen sous la forme globale ou progressive, conformément aux dispositions de l'article D. 337-10 du code de l'éducation. Dans le cas de la forme progressive, il précise

les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit. Il précise également s'il souhaite se présenter à l'épreuve facultative.

Article 6

Les correspondances entre les épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 25 juillet 1989 modifié portant création du certificat d'aptitude professionnelle « navigation fluviale » et les unités de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté sont fixées en annexe IV au présent arrêté.

Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 25 juillet 1989 modifié est, à la demande du candidat et pour la durée de sa validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Article 7

La première session d'examen de la spécialité « transport fluvial » du certificat d'aptitude professionnelle régie par les dispositions du présent arrêté aura lieu en 2013.

Article 8

La dernière session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle navigation fluviale organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 juillet 1989 modifié aura lieu en 2012. A l'issue de cette dernière session, l'arrêté du 25 juillet 1989 modifié sera abrogé.

Article 9

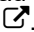
Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexes

Article

Modifié par Arrêté du 11 juillet 2016 - art. 13

Modifié par Arrêté du 11 juillet 2016 - art. 4 (Ab)

Le présent arrêté et ses annexes II b, II c et IV seront consultables en ligne au Bulletin officiel de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative sur le site : <http://www.education.gouv.fr> .

Ils seront disponibles au Centre national de documentation pédagogique, 13, rue du Four, 75006 Paris, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.

L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr/outils.doc> .

Fait le 26 avril 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général
de l'enseignement scolaire,
J.-M. Blanquer

ANNEXE I

RÉFÉRENTIELS DU DIPLÔME

I a - RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

I. DÉFINITION DU DIPLÔME

A. Dénomination :

Spécialité transport fluvial de certificat d'aptitude professionnelle.

B. Champ d'activité :

Définition :

Le titulaire de la spécialité transport fluvial de certificat d'aptitude professionnelle est amené à exercer son activité à bord d'une unité de transport fluvial ou de servitude qui effectue des déplacements, des transports fluviaux nationaux et/ou internationaux de biens, de personnes ou de marchandises. Il est qualifié pour assister le conducteur dans les manœuvres, la maintenance et l'exploitation d'un bâtiment fluvial dans le cadre des opérations de navigation et de transport.

Ses missions à bord de l'unité consistent à :

- préparer son activité,
- réaliser les opérations liées au chargement et au déchargement,
- prendre en charge les passagers,
- participer aux manœuvres, à la maintenance et à l'entretien du bâtiment,
- terminer son intervention.

C. Le contexte professionnel :

1. Le type d'entreprise :

Le titulaire du CAP transport fluvial exerce ses activités à bord d'unités fluviales, de transport ou de servitude.

L'activité s'exerce, principalement, dans :

- les entreprises de transport de marchandises par voie fluviale, artisanales, industrielles, à vocation locale, nationale ou internationale,
- les entreprises de location de moyens de poussage industriel avec équipage,
- les entreprises de services, de maintenance et de développement du réseau,
- les entreprises de transport de passagers par voie fluviale d'excursion ou de croisière.

2. L'action du titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle transport fluvial :

Elle est organisée et réalisée dans le cadre d'une démarche commerciale et de service. Elle implique un comportement visant des objectifs de qualité :

- dans la relation avec la hiérarchie,
- dans le travail d'équipe,
- dans les opérations de manœuvre et de maintenance,
- dans les relations avec les clients, les autorités compétentes, les gestionnaires de réseaux et autres opérateurs de la voie d'eau,
- dans le respect des procédures et des consignes.

3. Les conditions générales d'exercice :

L'activité du titulaire du CAP transport fluvial s'exerce dans un environnement qui implique un respect scrupuleux des règles de navigation et de sécurité fluviale, de prévention des risques professionnels, d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité, de protection de l'environnement et de respect de la réglementation, en particulier celles concernant le transport fluvial des passagers et de matières dangereuses.

L'environnement de l'emploi doit prendre en compte de manière interdépendante et au même niveau, les paramètres suivants :

- les lois et réglementations,
- les exigences des donneurs d'ordre,
- les caractéristiques des trafics et des voies navigables,
- les contraintes inhérentes à l'exploitation,
- la recherche de la rentabilité,
- la sécurité des passagers ou des marchandises transportés,
- la démarche qualité et la satisfaction de la clientèle,
- les évolutions technologiques des matériels et des équipements.

La connaissance du vocabulaire technique et commercial du secteur des activités fluviales est indispensable en français et souhaitable dans une ou plusieurs langues vivantes étrangères pour exercer ces activités à l'international.

Conditions d'exercice des membres de l'équipage d'une unité de transport fluvial
(Décret n°91-731: spécificités d'application) :

Le décret n°91-731 du 23 juillet 1991 relatif à l'équipage et à la conduite des bateaux circulant ou stationnant sur les eaux intérieures (NOR: EQU9100912D - Version consolidée au 27 décembre 2008), fixe les conditions d'exercice et la composition de l'équipage comme suit :

Tout bateau motorisé doit avoir en équipage le personnel nécessaire pour assurer sa marche et sa sécurité, suivant la nature du bateau, le lieu de sa navigation et les circonstances qui peuvent se présenter sur sa route.

Cet équipage comprend au moins :

- 1° Un conducteur, au sens de l'article 1. 02 du règlement général de police de la navigation intérieure annexé au décret du 21 septembre 1973 susvisé, âgé de plus de seize ans.
- 2° Un matelot susceptible de participer aux manœuvres pour les bateaux de marchandises ou les péniches de plaisance lorsqu'ils naviguent en rivière ou sur les lacs, sauf dérogation prévue par les règlements particuliers pris en application du règlement général de police de la navigation intérieure ;

Ces dispositions mises à jour par le décret n°2007-1168 du 2 août 2007 - art. 56 (VD) JORF 3 août 2007 en vigueur le 1er janvier 2008 précisent que :

Sur tout bateau transportant des passagers, le conducteur ou un membre d'équipage doit être titulaire de l'attestation spéciale "passagers" prévue à l'article 11-6. Lorsque plus de cinquante personnes sont admises sur le bateau, la présence à bord d'une seconde personne titulaire de l'attestation spéciale "passagers" est obligatoire.

D. Les perspectives d'évolution :

Le titulaire du CAP transport fluvial pourra accéder à des responsabilités d'un niveau supérieur grâce à la reconnaissance de ses compétences acquises et de ses qualifications professionnelles complémentaires.

II. SOMMAIRE DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

- 1. PRÉPARER SON ACTIVITÉ**
- 2. RÉALISER LES OPERATIONS LIÉES AU CHARGEMENT ET AU DÉCHARGEMENT**
- 3. PRENDRE EN CHARGE LES PASSAGERS**
- 4. PARTICIPER AUX MANŒUVRES, À LA MAINTENANCE ET À L'ENTRETIEN DU BÂTIMENT**
- 5. TERMINER SON INTERVENTION**

III. DÉTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

ACTIVITÉS	Tâches principales	
<p style="text-align: center;">1. PRÉPARER SON INTERVENTION</p>	T1.1	S'approprier les caractéristiques du transport fluvial à réaliser
	T1.2	Collecter et s'approprier les informations nécessaires à l'intervention à réaliser
	T1.3	Organiser son poste de travail, vérifier les équipements et accessoires et s'assurer de leur conformité
	T1.4	S'assurer de la présence et de la validité des documents liés à son activité
<p style="text-align: center;">2. RÉALISER LES OPÉRATIONS LIÉES AU CHARGEMENT ET AU DÉCHARGEMENT</p>	T2.1	Préparer le bâtiment et les accessoires nécessaires au chargement et au déchargement
	T2.2	Participer aux opérations de chargement et de déchargement
	T2.3	Sécuriser et contrôler la cargaison
	T2.4	Renseigner les documents afférents à son intervention
<p style="text-align: center;">3. PRENDRE EN CHARGE LES PASSAGERS</p>	T3.1	Accueillir les passagers
	T3.2	Organiser l'embarquement et le débarquement des passagers
	T3.3	Assurer la sécurité des passagers
	T3.4	Communiquer avec son environnement
<p style="text-align: center;">4. PARTICIPER AUX MANŒUVRES, À LA MAINTENANCE ET À L'ENTRETIEN DU BÂTIMENT</p>	T4.1	Préparer le bâtiment à faire route
	T4.2	Réaliser en sécurité les opérations liées aux manœuvres
	T4.3	Utiliser les moyens embarqués de sécurité et de secours
	T4.4	Utiliser les moyens de communication
	T4.5	Assurer la surveillance, la maintenance et l'entretien à bord
<p style="text-align: center;">5. TERMINER SON INTERVENTION</p>	T5.1	Remettre en état son poste de travail
	T5.2	Participer à la gestion des déchets et résidus de cargaison
	T5.3	Renseigner les documents afférents à son intervention
	T5.4	Rendre compte à la hiérarchie

ACTIVITÉ 1. PRÉPARER SON INTERVENTION

■ Tâche A1T1.1: S'approprier les caractéristiques du transport fluvial à réaliser

1 – Description de la tâche :

- Collecter les informations nécessaires au transport à réaliser
- Analyser la nature du transport à réaliser
- Identifier les contraintes liées à la cargaison ou au transport à réaliser (lettre de voiture connaissance, plan de chargement,...), aux passagers et à l'entreprise
- Identifier les contraintes liées à la réglementation du transport fluvial (règlements de police, etc.)
- Identifier les contraintes liées aux sites de chargement et de déchargement
- Repérer les spécificités de l'itinéraire

2 – Conditions de départ :

- L'entreprise, le bâtiment, ses équipements et ses accessoires
- Le cahier des charges du transport à réaliser (commande d'une opération de transport)
- Le personnel du service maintenance, des ports, des différents services (exploitation, administratif, commercial, formation) et la hiérarchie

3 – Conditions de réalisation :

3.1 – Points – clefs :

- L'organisation d'une entreprise de transport fluvial
- Les règles de sûreté et de sécurité à bord
- L'organisation structurelle et fonctionnelle du bâtiment
- Les règles d'utilisation des équipements et accessoires
- Les procédures de contrôle à effectuer
- Les procédures de prévention des risques professionnels
- La réglementation du transport fluvial
- Les règles et outils actuels de la communication écrite, orale et informatique
- Les documents et instructions de services liés au transport fluvial (règlements de police, etc.)
- Les documents relatifs au bâtiment, à la marchandise (lettre de voiture, connaissance, plan de chargement,...), aux passagers et à l'entreprise
- Les conditions de navigation (informations nautiques, avis à la batellerie, bulletin météo, ...)

3.2 – Moyens :

- Les supports et les outils de communication de l'entreprise
- Le bâtiment, ses équipements et ses accessoires

3.3. – Liaisons :

- Le personnel du service maintenance, des ports, des différents services (exploitation, administratif, commercial, formation) et la hiérarchie
- Les services d'informations fluviales, d'exploitation des voies navigables, etc.
- Les passagers

4 – Résultats attendus :

- Les informations relatives au transport fluvial à réaliser sont collectées et décodées.
- Les documents d'accompagnement sont renseignés.
- Toutes les contraintes liées au transport à réaliser et au bâtiment à utiliser sont identifiées et prises en compte.

5 – Autonomie :



ACTIVITÉ 1. PRÉPARER SON INTERVENTION

■ Tâche A1T1.2: Collecter et s'approprier les informations nécessaires à l'intervention à réaliser

1 – Description de la tâche :

- Collecter les informations nécessaires à l'intervention à réaliser
- Analyser le contenu de ces informations
- Identifier les contraintes liées à la cargaison ou transport à réaliser (lettre de voiture, connaissance, plan de chargement,...), aux passagers et à l'entreprise
- Identifier les contraintes liées à la réglementation du transport fluvial (règlements de police, etc.)
- Identifier les contraintes liées aux sites de chargement et de déchargement

2 – Conditions de départ :

- L'entreprise, le bâtiment, ses équipements et ses accessoires
- Le cahier des charges du transport à réaliser
- Le personnel du service maintenance, des ports, des différents services (exploitation, administratif, commercial, formation) et la hiérarchie

3 – Conditions de réalisation :

3.1 – Points – clefs :

- L'organisation d'une entreprise de transport fluvial
- Les règles et outils actuels de la communication écrite, orale et informatique
- Les documents et instructions de services liés au transport fluvial (règlement de police, ...)
- Les documents relatifs au bâtiment, à la marchandise (lettre de voiture, connaissance, plan de chargement, ...) aux passagers et à l'entreprise

3.2 – Moyens :

- Les supports et les outils de communication de l'entreprise
- Le bâtiment, ses équipements et ses accessoires

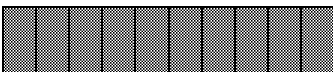
3.3. – Liaisons :

- Le personnel du service maintenance, des ports, des différents services (exploitation, administratif, commercial, formation) et la hiérarchie
- Les services d'informations fluviales, d'exploitation des voies navigables, ...
- Les passagers

4 – Résultats attendus :

- Les informations relatives à son intervention sont collectées et valides.
- Les documents d'accompagnement sont renseignés.

5 – Autonomie :



ACTIVITÉ 1. PRÉPARER SON INTERVENTION

■ Tâche A1T1.3: Organiser son poste de travail, vérifier les équipements et accessoires et s'assurer de leur conformité

1 – Description de la tâche :

- Collecter les informations nécessaires au transport à réaliser
- Organiser son poste de travail
- Vérifier les équipements et accessoires
- S'assurer de la conformité des équipements et accessoires

2 – Conditions de départ :

- L'entreprise, le bâtiment, ses équipements et ses accessoires
- Le poste de travail
- Le personnel du service maintenance, des ports, des différents services (exploitation, administratif, commercial, formation) et la hiérarchie

3 – Conditions de réalisation :

3.1 – Points – clefs :

- L'organisation d'une entreprise de transport fluvial
- Les règles de sûreté et de sécurité à bord
- L'organisation structurelle et fonctionnelle du bâtiment
- Les règles d'utilisation des équipements et accessoires
- Les procédures de contrôle à effectuer
- Les procédures de prévention des risques professionnels
- Les règles et outils actuels de la communication écrite, orale et informatique

3.2 – Moyens :

- Les supports et les outils de communication de l'entreprise
- Le bâtiment, ses équipements et ses accessoires
- Les passagers

3.3. – Liaisons :

- Le personnel du service maintenance, des ports, des différents services (exploitation, administratif, commercial, formation) et la hiérarchie
- Les services d'informations fluviales, d'exploitation des voies navigables, etc.
- Les passagers

4 – Résultats attendus :

- Le poste de travail est organisé en fonction de l'intervention à réaliser.
- Les équipements et accessoires sont contrôlés et conformes.

5 – Autonomie :



ACTIVITÉ 1. PRÉPARER SON INTERVENTION

■ Tâche A1T1.4: S'assurer de la présence et de la validité des documents liés à son activité

1 – Description de la tâche :

- Vérifier la présence des documents liés à son activité
- Vérifier la validité des documents liés à son activité

2 – Conditions de départ :

- L'entreprise, le bâtiment, ses équipements et ses accessoires
- Le cahier des charges du transport à réaliser (commande d'une opération de transport)
- Le personnel du service maintenance, des ports, des différents services (exploitation, administratif, commercial, formation) et la hiérarchie

3 – Conditions de réalisation :

3.1 – Points – clefs :

- L'organisation d'une entreprise de transport fluvial
- Les règles de sûreté et de sécurité à bord
- L'organisation structurelle et fonctionnelle du bâtiment
- Les règles d'utilisation des équipements et accessoires
- Les procédures de contrôle à effectuer
- Les procédures de prévention des risques professionnels
- La réglementation du transport fluvial
- Les règles et outils actuels de la communication écrite, orale et informatique
- Les documents et instructions de services liés au transport fluvial (règlements de police, etc.)
- Les documents relatifs au bâtiment, à la marchandise (lettre de voiture, connaissance, plan de chargement,...), aux passagers et à l'entreprise

3.2 – Moyens :

- Les supports et les outils de communication de l'entreprise
- Le bâtiment, ses équipements et ses accessoires

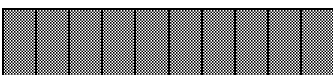
3.3. – Liaisons :

- Le personnel du service maintenance, des ports, des différents services (exploitation, administratif, commercial, formation) et la hiérarchie
- Les services d'informations fluviales, d'exploitation des voies navigables, etc.
- Les passagers

4 – Résultats attendus :

- Les documents relatifs au bâtiment, à la marchandise, aux passagers et à l'entreprise sont présents et valides.

5 – Autonomie :



ACTIVITÉ 2. RÉALISER LES OPÉRATIONS LIÉES AU CHARGEMENT ET AU DÉCHARGEMENT

■ Tâche A2T2.1: Préparer le bâtiment et les accessoires nécessaires au chargement et au déchargement

1 – Description de la tâche :

- Collecter les informations nécessaires à l'intervention à réaliser
- Vérifier les marchandises
- Vérifier la compatibilité des marchandises entre elles et du bâtiment/marchandises
- Vérifier les accessoires nécessaires au chargement et déchargement

2 – Conditions de départ :

- L'entreprise, le bâtiment, ses équipements et ses accessoires
- Le cahier des charges du transport à réaliser
- La démarche qualité de l'entreprise de transport fluvial

3 – Conditions de réalisation :

3.1 – Points – clefs :

- L'organisation d'une entreprise de transport fluvial
- Les moyens embarqués de suivi des marchandises
- La signalétique de l'entreprise
- Les règles d'utilisation des équipements, accessoires et moyens de manutention (extincteur, transpalette, sangles, ...)

3.2 – Moyens :

- Le bâtiment, ses équipements et ses accessoires
- La marchandise, les supports de manutention
- Les moyens embarqués de suivi de marchandise

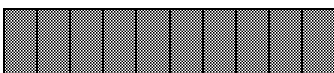
3.3. – Liaisons :

- L'entreprise de transport fluvial
- Les donneurs d'ordre

4 – Résultats attendus :

- Le bâtiment est préparé au chargement.
- Les accessoires nécessaires au chargement/déchargement sont conformes et préparés.

5 – Autonomie :



ACTIVITÉ 2: RÉALISER LES OPÉRATIONS LIÉES AU CHARGEMENT ET AU DÉCHARGEMENT

■ Tâche A2T2.2: Participer aux opérations de chargement et de déchargement

1 – Description de la tâche :

- Participer aux opérations de chargement de la marchandise
- Vérifier la chronologie d'enlèvement des marchandises
- Vérifier la compatibilité des marchandises entre elles
- Participer aux opérations de déchargement de la marchandise
- Vérifier la chronologie de livraison

2 – Conditions de départ :

- L'entreprise, le bâtiment, ses équipements et ses accessoires
- Le cahier des charges du transport à réaliser
- La démarche qualité de l'entreprise de transport fluvial
- Les équipements de protection individuelle

3 – Conditions de réalisation :

3.1 – Points – clefs :

- L'organisation d'une entreprise de transport fluvial
- La signalétique de l'entreprise et des marchandises
- Les règles d'utilisation des équipements, accessoires et moyens de communication (extincteur, transpalette, sangles, ...)
- Les règles de manutention
- Les matières dangereuses
- La gestion des supports de manutention

3.2 – Moyens :

- Les supports et les outils de communication de l'entreprise
- Le bâtiment, ses équipements et ses accessoires
- Les moyens de manutention à bord

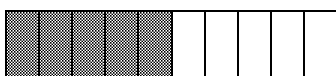
3.3. – Liaisons :

- L'entreprise de transport fluvial
- Les donneurs d'ordre

4 – Résultats attendus :

- Les marchandises sont vérifiées et compatibles entre elles.
- Le bâtiment et les marchandises sont compatibles.
- Les marchandises sont chargées en respectant le plan de chargement.
- Les moyens de manutention sont mis en œuvre en respectant les règles d'ergonomie et de prévention des risques professionnels. Ils sont immobilisés en sécurité.
- La marchandise est livrée dans l'état de la prise en charge.

5 – Autonomie :



ACTIVITÉ 2. RÉALISER LES OPÉRATIONS LIÉES AU CHARGEMENT ET AU DÉCHARGEMENT

■ Tâche A2T2.3: Sécuriser et contrôler la cargaison

1 – Description de la tâche :

- Sécuriser la cargaison
- Contrôler la cargaison
- Vérifier la charge des marchandises
- Vérifier le calage des marchandises
- Vérifier l'arrimage des marchandises
- Respecter les règles et appliquer les consignes de sécurité de l'entreprise

2 – Conditions de départ :

- L'entreprise, le bâtiment, ses équipements et ses accessoires
- Le cahier des charges du transport à réaliser
- La démarche qualité de l'entreprise de transport fluvial
- Les équipements de protection individuelle

3 – Conditions de réalisation :

3.1 – Points – clefs :

- L'organisation d'une entreprise de transport fluvial
- La signalétique de l'entreprise et des marchandises
- Les règles d'utilisation des équipements, accessoires et moyens de communication (extincteur, transpalette, sangles, ...)
- Les procédures de prévention des risques professionnels
- Les lois physiques appliquées au bâtiment

3.2 – Moyens :

- Les supports et les outils de communication de l'entreprise
- Le bâtiment, ses équipements et ses accessoires

3.3. – Liaisons :

- L'entreprise de transport fluvial
- Les donneurs d'ordre

4 – Résultats attendus :

- La répartition des charges, le calage et l'arrimage des marchandises permettent un transport fluvial en toute sécurité.
- Les règles et consignes de sécurité sont respectées.

5 – Autonomie :



ACTIVITÉ 2. RÉALISER LES OPÉRATIONS LIÉES AU CHARGEMENT ET AU DÉCHARGEMENT

■ Tâche A2T2.4 : Renseigner les documents afférents à son intervention

1 – Description de la tâche :

- Renseigner les documents relatifs à la marchandise
- Émarger les documents concernés
- Ventiler les différents documents
- Effectuer des réserves si nécessaire

2 – Conditions de départ :

- L'entreprise, le bâtiment, ses équipements et ses accessoires
- Le cahier des charges du transport à réaliser
- La démarche qualité de l'entreprise de transport fluvial
- Les documents relatifs à la marchandise

3 – Conditions de réalisation :

3.1 – Points – clefs :

- L'organisation d'une entreprise de transport fluvial
- Les litiges et les réserves

3.2 – Moyens :

- Les supports et les outils de communication de l'entreprise
- Le bâtiment, ses équipements et ses accessoires

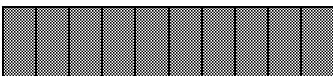
3.3. – Liaisons :

- L'entreprise de transport fluvial
- Les donneurs d'ordre

4 – Résultats attendus :

- Les documents sont renseignés, émargés et ventilés.
- Le compte rendu à l'exploitation est réalisé.

5 – Autonomie :



ACTIVITÉ 3. PRENDRE EN CHARGE LES PASSAGERS

■ Tâche A3T3.1: Accueillir les passagers

1 – Description de la tâche :

- Collecter les informations nécessaires à l'accueil des passagers
- Identifier les contraintes liées à l'accueil des passagers et au site
- Assurer la sécurité des passagers
- Identifier l'attente du client
- Assurer l'accueil du client dans le respect de l'image de l'entreprise

2 – Conditions de départ :

- L'entreprise, le quai, le bâtiment, les équipements
- Le cahier des charges de l'entreprise
- Le personnel de bord

3 – Conditions de réalisation :

3.1 – Points – clefs :

- L'organisation de l'entreprise et du site
- Les règles de sécurité à bord
- L'organisation fonctionnelle du bâtiment
- Les règles de vie à bord
- Les documents à renseigner

3.2 – Moyens :

- Les supports et outils de communication de l'entreprise
- L'entreprise, le bâtiment, ses équipements

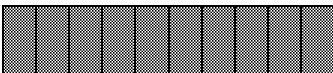
3.3. – Liaisons :

- L'information à bord et au sein de l'entreprise
- Les personnels de service et de navigation
- Les passagers

4 – Résultats attendus :

- Les documents d'accueil sont renseignés.
- Les passagers sont comptabilisés.
- Toutes les contraintes liées à l'accueil et au bâtiment sont identifiées et prises en compte.
- Les informations liées à l'accueil sont transmises à bord et au sein de l'entreprise.
- La sécurité des passagers est assurée.

5 – Autonomie :



ACTIVITÉ 3. PRENDRE EN CHARGE LES PASSAGERS

■ Tâche A3T3.2 : Organiser l'embarquement et le débarquement des passagers

1 – Description de la tâche :

- Collecter les informations nécessaires à l'embarquement et au débarquement des passagers
- Assurer la sécurité des passagers lors des phases d'embarquement et de débarquement
- Identifier les contraintes liées aux opérations d'embarquement et de débarquement
- Identifier les contraintes liées au site et aux conditions météorologiques
- Accueillir les passagers dans le respect de l'image de l'entreprise
- Comptabiliser et situer les passagers lors des opérations de débarquement et d'embarquement

2 – Conditions de départ :

- L'entreprise, le bâtiment, les équipements
- Le cahier des charges de l'entreprise
- Le personnel de service et de navigation

3 – Conditions de réalisation :

3.1 – Points – clefs :

- Les règles de sécurité lors de l'embarquement et du débarquement
- L'organisation structurelle et fonctionnelle du bâtiment
- Les procédures de contrôle

3.2 – Moyens :

- Le bâtiment et ses équipements

3.3. – Liaisons :

- Le personnel de navigation et de service
- La hiérarchie
- Les passagers

4 – Résultats attendus :

- L'embarquement et le débarquement des passagers sont assurés en toute sécurité.
- Les passagers sont comptés lors des manœuvres d'embarquement et de débarquement.
- Les contraintes liées au site et aux conditions climatiques sont identifiées.
- Les passagers sont accueillis à bord dans le respect de la bonne image de l'entreprise.

5 – Autonomie :



ACTIVITÉ 3. PRENDRE EN CHARGE LES PASSAGERS

■ Tâche A3T3.3 : Assurer la sécurité des passagers

1 – Description de la tâche :

- Collecter les informations nécessaires à la sécurité des passagers
- Identifier les situations de danger et y remédier
- Respecter les règles de sécurité
- Vérifier la conformité des matériels et des amarrages
- Respecter la réglementation en vigueur

2 – Conditions de départ :

- Le bâtiment, le site, les conditions météorologiques, les équipements et les accessoires
- Les passagers
- La réglementation
- Le cahier des charges de l'entreprise

3 – Conditions de réalisation :

3.1 – Points – clefs :

- Les règles de sécurité à bord et lors des phases d'embarquement et de débarquement
- L'organisation structurelle et fonctionnelle du bâtiment
- Les règles d'utilisation des matériels et des équipements
- Les procédures de contrôle
- La réglementation du transport des passagers
- Les documents et la conformité des matériels

..

3.2 – Moyens :

- Le bâtiment, les équipements, les matériels et accessoires
- L'information des passagers

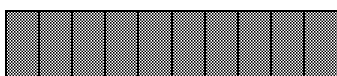
3.3. – Liaisons :

- Le personnel de navigation et de service
- Les passagers
- La hiérarchie

4 – Résultats attendus :

- Les informations relatives à la sécurité des passagers sont collectées et décodées.
- La sécurité des passagers à bord et lors des phases d'embarquement et de débarquement est assurée.
- Toutes les contraintes liées à la sécurité des passagers et du bâtiment sont identifiées et prises en compte.

5 – Autonomie :



ACTIVITÉ 3. PRENDRE EN CHARGE LES PASSAGERS

■ Tâche A3T3.4: Communiquer avec son environnement

1 – Description de la tâche :

- Communiquer avec les passagers dans le respect des consignes reçues
- Communiquer avec le personnel de bord dans le respect de la hiérarchie
- Collecter les informations nécessaires à une bonne communication

2 – Conditions de départ :

- L'entreprise, le bâtiment, les équipements, les matériels et les accessoires
- Le personnel, les passagers
- La réglementation du transport de passagers

3 – Conditions de réalisation :

3.1 – Points – clefs :

- L'organisation de l'entreprise (+ organigramme des personnels)
- L'organisation structurelle et fonctionnelle du bâtiment
- Les règles d'utilisation des matériels et des équipements
- Le respect du règlement et des consignes reçues
- Les services d'information fluviale
- Les usagers des voies de navigation fluviale

3.2 – Moyens :

- Les supports et outils de communication au sein de l'entreprise
- Les supports et outils de communication au sein de l'équipage
- Le bâtiment, ses équipements, ses matériels et accessoires

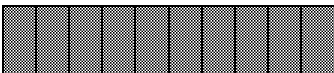
3.3. – Liaisons :

- Les passagers
- Le personnel de l'entreprise, de service des ports, des services d'information fluviaux et d'exploitation des voies navigables
- L'équipage et la hiérarchie

4 – Résultats attendus :

- La communication au sein de l'entreprise et sur le bâtiment est assurée.
- Les différents supports de communication et d'aide à la conduite d'un bâtiment sont correctement utilisés.
- Les incidents de parcours sont signalés à l'entreprise, aux clients.
- Les informations liées aux incidents techniques sont collectées et transmises.

5 – Autonomie :



ACTIVITÉ 4. PARTICIPER AUX MANŒUVRES, À LA MAINTENANCE ET À L'ENTRETIEN DU BÂTIMENT

■ Tâche A4T4.1: Préparer le bâtiment à faire route

1 – Description de la tâche :

- Collecter les informations nécessaires au départ
- Identifier les contraintes liées à la réglementation du transport fluvial
- Identifier les contraintes liées aux sites
- Mettre en place les éléments de sécurité et de sauvetage
- Vérifier les différents éléments qui concourent à la préparation des moteurs
- Larguer en toute sécurité et sur ordre le bâtiment
- Mettre en place les moyens de protection nécessaires
- Respecter les ordres reçus lors de la manœuvre

2 – Conditions de départ :

- Le bâtiment, ses équipements et ses accessoires
- La réglementation concernant le transport à effectuer
- Les documents nécessaires avant départ

3 – Conditions de réalisation :

3.1 – Points – clefs :

- Les règles de sécurité et de sûreté à bord
- L'organisation structurelle et fonctionnelle du bâtiment
- Les règles d'utilisation des équipements et accessoires
- Les procédures de contrôle à effectuer
- La réglementation du transport
- Les règles et outils de communication à bord
- Les documents réglementaires relatifs aux bâtiments, à la manœuvre et à la marchandise

3.2 – Moyens :

- Les outils de communication à bord
- Le bâtiment, ses équipements et ses accessoires

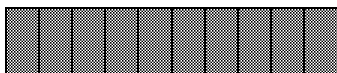
3.3. – Liaisons :

- Le conducteur et le personnel de bord

4 – Résultats attendus :

- Le bâtiment est préparé à faire route
- Les informations et les documents nécessaires sont collectés et décodés.
- Toutes les contraintes liées à la préparation du bâtiment sont identifiées et prises en compte.

5 – Autonomie :



ACTIVITÉ 4. PARTICIPER AUX MANŒUVRES, À LA MAINTENANCE ET À L'ENTRETIEN DU BÂTIMENT

■ Tâche A4T4.2: Réaliser en sécurité les opérations liées aux manœuvres

1 – Description de la tâche :

- Prendre en considération les ordres émis par le conducteur
- Réaliser les opérations liées aux manœuvres en sécurité
- Respecter les règles de sécurité lors des manœuvres et lors de l'utilisation des accessoires
- Respecter la réglementation en vigueur
- Respecter les règles internes à l'entreprise en matière de sécurité du travail

2 – Conditions de départ :

- L'entreprise, le bâtiment, ses équipements, ses accessoires
- Le règlement du travail et la réglementation en vigueur sur la voie d'eau
- L'utilisation réglementaire des éléments de protection individuels et collectifs

3 – Conditions de réalisation :

3.1 – Points – clefs :

- L'organisation du travail sur un bâtiment
- La réglementation en vigueur au sein de l'entreprise et à bord
- Les règles de sûreté et de sécurité à bord
- L'organisation structurelle et fonctionnelle du bâtiment
- Les règles d'utilisation des équipements et des accessoires
- Les procédures de contrôle à effectuer
- Les procédures de prévention des risques professionnels
- Les documents et les instructions de services liés au transport, au chargement et à la sécurité à bord
- La réglementation de transport fluvial
- Les règlements et règles de conduite et d'équipements à bord

3.2 – Moyens :

- Le bâtiment, ses équipements et ses accessoires
- La voie navigable

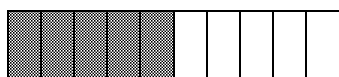
3.3. – Liaisons :

- La hiérarchie à bord et au sein de l'entreprise
- Les services d'annonce et d'information
- Les passagers

4 – Résultats attendus :

- Toutes les contraintes de sûreté et de sécurité concernant la bâtiment, la marchandise et/ou les passagers sont identifiées et prises en compte.
- Les manœuvres permettant l'accès au site de chargement ou déchargement sont réalisées en sécurité.

5 – Autonomie :



ACTIVITÉ 4. PARTICIPER AUX MANŒUVRES, À LA MAINTENANCE ET À L'ENTRETIEN DU BÂTIMENT

■ Tâche A4T4.3: Utiliser les moyens embarqués de sécurité et de secours

1 – Description de la tâche :

- Identifier les moyens embarqués de sécurité et de secours
- Appliquer les règles et procédures de mise en œuvre
- Respecter la réglementation en vigueur
- Identifier les contraintes liées à l'utilisation des moyens embarqués
- Utiliser les moyens embarqués de sécurité
- Utiliser les moyens embarqués de secours

2 – Conditions de départ :

- Le bâtiment, ses équipements et moyens embarqués.
- La réglementation en vigueur

3 – Conditions de réalisation :

3.1 – Points – clefs :

- Les règles de sûreté et de sécurité à bord
- Les règles d'intervention à bord
- Les règles de mise en œuvre
- Les contraintes liées à l'utilisation des moyens embarqués
- L'organisation structurelle et fonctionnelle du bâtiment
- Les procédures de contrôle à effectuer
- La réglementation en vigueur

3.2 – Moyens :

- Le bâtiment, ses équipements, ses accessoires et ses moyens embarqués
- Les moyens de lutte contre l'incendie et les moyens de sauvetage

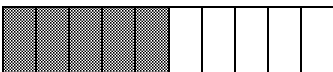
3.3. – Liaisons :

- Le personnel de bord
- Les passagers

4 – Résultats attendus :

- Les moyens embarqués de sécurité et de secours sont mis en oeuvre
- Les documents réglementaires sont renseignés.
- Toutes les contraintes liées à une intervention sont prises en compte et identifiées.

5 – Autonomie :



ACTIVITÉ 4. PARTICIPER AUX MANŒUVRES, À LA MAINTENANCE ET À L'ENTRETIEN DU BÂTIMENT

■ Tâche A4T4.4: Utiliser les moyens de communication

1 – Description de la tâche :

- Identifier et connaître les moyens de communication à bord
- Connaître et utiliser dans le respect des règles en vigueur et de la sécurité les moyens de communication à bord
- Interpréter les signes en usage sur les bâtiments
- Interpréter les pavillons en usage sur les bâtiments

2 – Conditions de départ :

- Le bâtiment, ses équipements
- Les signes de la signalétique à bord
- Les pavillons et signalisations supplémentaires

3 – Conditions de réalisation :

3.1 – Points – clefs :

- Les règles de communication
- Les règles d'utilisation des équipements
- Les procédures internes de communication
- Les règles et outils actuels de communication écrite, orale, visuelle
- Les documents relatifs à la détention d'une station de bord
- L'interprétation des signes
- Le certificat restreint de radiotéléphonie pour l'utilisation des V.H.F. du bord
- La signalétique de l'entreprise et des marchandises

3.2 – Moyens :

- Les supports et outils de communication au sein de l'entreprise
- Les équipements et outils de communication à bord

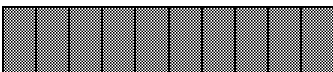
3.3. – Liaisons :

- Les différents réseaux et moyens de communication

4 – Résultats attendus :

- La communication respecte les impératifs de qualité de l'entreprise.
- Les documents sont renseignés, émargés et ventilés.

5 – Autonomie :



ACTIVITÉ 4. PARTICIPER AUX MANŒUVRES, À LA MAINTENANCE ET À L'ENTRETIEN DU BÂTIMENT
--

■ **Tâche A4T4.5: Assurer la surveillance, la maintenance et l'entretien à bord**

1 – Description de la tâche :

- Collecter et décoder les informations nécessaires à la surveillance et à la maintenance
- Détecter une anomalie
- Identifier les éléments, outillage et les contraintes liées à une opération de maintenance
- Recenser les moyens nécessaires aux opérations d'entretien à bord
- Identifier et sélectionner les consommables, les pièces et outillages
- Assurer la surveillance à bord
- Assurer la maintenance à bord
- Assurer l'entretien du bâtiment

2 – Conditions de départ :

- Les documents et directives liés au transport fluvial
- La démarche qualité de l'entreprise de transport fluvial

3 – Conditions de réalisation :

3.1 – Points – clefs :

- Les règles d'utilisation des équipements et des accessoires
- L'identification de l'outillage et des pièces
- Les procédures de contrôle
- La détection d'une panne ou d'une anomalie
- Les procédures de prévention des risques
- La chronologie de démontage et de remontage
- La gestion des stocks de produits et de pièces de rechange
- La signalétique de l'entreprise et des marchandises

3.2 – Moyens :

- Le bâtiment, ses équipements, ses accessoires
- Le magasin d'outillage, de pièces de rechange et de produits d'entretien consommables

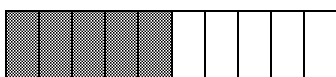
3.3. – Liaisons :

- Le service de maintenance et les entreprises extérieures
- La hiérarchie à bord

4 – Résultats attendus :

- Les documents de surveillance liés à la maintenance sont renseignés.
- La surveillance, la maintenance et l'entretien à bord sont assurés.

5 – Autonomie :



ACTIVITÉ 5. TERMINER SON INTERVENTION

■ Tâche A5T5.1: Remettre en état son poste de travail

1 – Description de la tâche :

- Identifier les contraintes liées à la remise en état du poste de travail.
- Appliquer les règles de sécurité et de sûreté à bord
- Appliquer les procédures et les consignes données
- Gérer le tri des déchets
- Remettre son poste de travail en état en respectant les délais

2 – Conditions de départ :

- Les documents et directives liés au transport fluvial
- La démarche qualité de l'entreprise de transport fluvial

3 – Conditions de réalisation :

3.1 – Points – clefs :

- L'organisation et la remise en état du poste de travail
- Les procédures de contrôle à effectuer
- Les règles de sécurité et de sûreté
- Les procédures de prévention des risques professionnels et de tri des déchets
- Le conditionnement, l'entretien, la propreté du matériel et de l'outillage
- L'organisation d'une entreprise de transport fluvial
- L'organisation structurelle et fonctionnelle du bâtiment, les règles de communication à bord

3.2 – Moyens :

- Le bâtiment, ses équipements et son gréement
- L'outillage nécessaire à la remise en conformité
- Les équipements de protection individuelle
- Les procédures de prévention des risques professionnels
- Les moyens de contrôle de l'activité

3.3. – Liaisons :

- L'équipage
- Le personnel de l'atelier, des différents services (exploitation, administratif...) et la hiérarchie

4 – Résultats attendus :

- Le bâtiment est remis en état dans les délais prévus.
- Le poste de travail est remis en état.

5 – Autonomie :



ACTIVITÉ 5. TERMINER SON INTERVENTION

■ Tâche A5T5.2: Participer à la gestion des déchets et résidus de cargaison

1 – Description de la tâche :

- Collecter les informations nécessaires à la gestion et au tri des déchets et des résidus de cargaison.
- Identifier les déchets et les résidus de cargaison
- Trier les déchets et les conditionner en vue de leur élimination
- Renseigner les documents d'accompagnement et de bord

2 – Conditions de départ :

- La démarche qualité de l'entreprise de transport fluvial

3 – Conditions de réalisation :

3.1 – Points – clefs :

- Les règles de sécurité et de sûreté
- Les règles de tri et d'élimination
- L'organisation structurelle du bâtiment
- Les règles d'utilisation des équipements
- Les procédures de contrôle
- La prévention des risques professionnels
- Les documents d'accompagnement

3.2 – Moyens :

- Le bâtiment, ses équipements
- Les déchets et résidus de cargaison

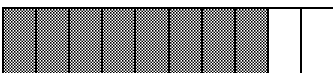
3.3. – Liaisons :

- L'entreprise
- Le service d'exploitation des ports
- Les services de retraitement
- Le personnel des ports ou des entreprises de traitement

4 – Résultats attendus :

- La gestion des déchets et des résidus de cargaison est assurée conformément à la réglementation.
- Les documents d'accompagnement et de gestion sont renseignés.

5 – Autonomie :



ACTIVITÉ 5. TERMINER SON INTERVENTION

■ Tâche A5T5.3 : Renseigner les documents afférents à son intervention

1 – Description de la tâche :

- Collecter les informations nécessaires pour renseigner les documents
- Identifier les documents réglementaires à renseigner
- Identifier les contraintes liées à la réglementation
- Renseigner les documents
- Rendre compte de son activité
- Signaler les incidents techniques
- Signaler les incidents liés à la marchandise

2 – Conditions de départ :

- Les documents et directives liés au transport fluvial
- La démarche qualité de l'entreprise de transport fluvial

3 – Conditions de réalisation :

3.1 – Points – clefs :

- L'organisation d'une entreprise de transport fluvial
- Les règles et outils de communication écrite, orale et informatique
- Les procédures de contrôle à effectuer
- Les documents, instructions de service et règles liés au transport fluvial

3.2 – Moyens :

- Le bâtiment, ses équipements et son gréement
- Les nouvelles technologies d'information et de communication
- Les moyens embarqués de suivi des marchandises et des passagers

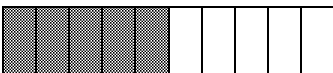
3.3. – Liaisons :

- La hiérarchie
- Le personnel de service et de maintenance des ports et des différentes entreprises

4 – Résultats attendus :

- Les documents relatifs au transport réalisé sont renseignés, ordonnés et restitués.
- Le compte rendu d'activité est réalisé.
- Les incidents liés à la marchandise sont signalés à la hiérarchie.
- Les incidents techniques sont signalés à la hiérarchie.

5 – Autonomie :



ACTIVITÉ 5. TERMINER SON INTERVENTION

■ Tâche A5T5.4: Rendre compte à la hiérarchie

1 – Description de la tâche :

- Collecter les informations nécessaires pour rendre compte à la hiérarchie
- Rendre compte de son activité

2 – Conditions de départ :

- Les documents et directives liés au transport fluvial
- La démarche qualité de l'entreprise de transport fluvial

3 – Conditions de réalisation :

3.1 – Points – clefs :

- L'organisation fonctionnelle à bord
- Les règles d'utilisation des équipements
- Les règles de sûreté et de sécurité à bord
- Les procédures de contrôle à effectuer
- Les procédures de prévention des risques
- Les règles et outils de communication écrite, orale et informatique

3.2 – Moyens :

- Le bâtiment, ses équipements et son gréement
- Les nouvelles technologies d'information et de communication
- Les documents relatifs au bâtiment, à la marchandise, au conducteur et aux passagers

3.3. – Liaisons :

- La hiérarchie à bord
- L'équipage

4 – Résultats attendus :

- Le compte rendu de l'activité est réalisé et transmis à la hiérarchie.
- Les incidents techniques liés au transport sont signalés à la hiérarchie.

5 – Autonomie :



I b - RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

SOMMAIRE

I. Lexique des sigles et acronymes

II. Introduction au référentiel de certification

III. Présentation des capacités et des compétences

IV. Savoirs associés

I. LEXIQUE DES SIGLES ET ACRONYMES

I. LEXIQUE :

ADN	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de Navigation intérieures
AIS :	Automatic Identification System
ASP	Attestation Spéciale Passagers
C.C.F	Contrôle en cours de formation
CCNR :	Commission Centrale pour la Navigation du Rhin
C.D.D	Contrat à Durée Déterminée
C.D.I.	Contrat à Durée Indéterminée
C.H.S.C.T	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CNBA :	Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale
CNR :	Compagnie Nationale du Rhône
C.R.A.M	Caisse Régionale d'Assurance Maladie
CRR	Certificat Restreint de Radiotéléphoniste
ECDIS :	Electronic Charts Display Information System
E.D.I	Échange de Données Informatisées
EPC	Equipements de Protection Collectifs
E.P.I	Équipements de Protection Individuelle
G.P.S	Global Positioning System (Géolocalisation Par Satellite)
GRV :	Grand Récipient pour Vrac
I.N.R.S	Institut National de Recherche et de Sécurité
L.O.T.I	Loi d'Orientation des Transports Intérieurs
L.U.C	Livret d'Utilisation Constructeur
P.F.M.P	Période de Formation en Milieu Professionnel
P.P.C.P	Projet Pluridisciplinaire à Caractère Professionnel
P.R.A.P	Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
P.R.P	Prévention des Risques Professionnels
P.S.E	Prévention Santé Environnement
R.A.P	Référentiel des Activités Professionnelles
R.C	Référentiel de Certification
S.S.T	Sauveteur Secouriste du Travail
T.I.C	Techniques d'Information et de Communication
TMS	Troubles Musculo-Squelettiques
V.A.E	Validation des Acquis de l'Expérience
VNF :	Voies Navigables de France

II- DÉFINITIONS :

Situation professionnelle Mise en condition de travail à partir d'une situation totale ou partielle de transport fluvial.

Transport fluvial Transport pour le compte d'un donneur d'ordre de biens de marchandises ou de personnes, réalisé par un transporteur fluvial sur un bateau de navigation intérieure (ou sur un bateau circulant sur les voies de navigation intérieure)

II. INTRODUCTION AU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

A. ESPRIT ET STRUCTURE DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

On trouvera un premier tableau qui met en relation les capacités (notées C(n)) et les compétences (notées Cn(m)), n étant un indice de capacité et m un indice de compétence. Les capacités indiquées sont génériques alors que les compétences professionnelles sont propres à l'exercice des activités liées aux métiers du transport fluvial.

B. CE RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION EST L'INVENTAIRE DES COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Les méthodes acquises doivent permettre au candidat une intégration de l'ensemble des activités d'organisation, de chargement ou d'embarquement, de réalisation du transport fluvial, de déchargement ou de débarquement et de finalisation de l'activité.

C. PRÉSENTATION DES COMPÉTENCES

Dans le cadre de l'évaluation certificative (l'examen), la rédaction des compétences ci-après définit les conditions de l'évaluation. La présentation est faite sur 3 colonnes :

- La première colonne : « savoir faire, être capable de » indique un ou plusieurs savoir-faire en relation avec l'énoncé de la compétence précisée en titre.
- La deuxième colonne : « conditions de réalisation » indique les conditions et/ou les moyens nécessaires à la définition de l'activité professionnelle support de l'évaluation terminale.
- La troisième colonne : « critères et indicateurs de performance » indique les éléments à prendre en compte lors de l'évaluation terminale. Ces critères constituent les limites de l'exigence.

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

III. PRÉSENTATION DES CAPACITÉS ET DES COMPÉTENCES

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION DU DOMAINE PROFESSIONNEL

CHAMP D'INTERVENTION

Dans les entreprises de transport fluvial de personnes et de marchandises.

COMPÉTENCE GLOBALE

Le titulaire de la spécialité transport fluvial de certificat d'aptitude professionnelle est capable d'exercer son activité à bord d'une unité de transport fluvial ou de servitude qui effectue des déplacements, des transports fluviaux nationaux et/ou internationaux de personnes ou de marchandises. Il peut assister le conducteur dans les manœuvres, la maintenance et l'exploitation d'un bâtiment fluvial dans le cadre des opérations de navigation et de transport.

ACTIVITÉS

CAPACITÉS

COMPÉTENCES

1. PRÉPARER SON INTERVENTION

2. RÉALISER LES OPÉRATIONS LIÉES AU CHARGEMENT ET AU DECHARGEMENT

3. PRENDRE EN CHARGE LES PASSAGERS

4. PARTICIPER AUX MANŒUVRES, À LA MAINTENANCE ET À L'ENTRETIEN DU BÂTIMENT

5. TERMINER SON INTERVENTION

COMMUNIQUER S'INFORMER RENDRE COMPTE

TRAITER DÉCIDER

RÉALISER

C1	1	Collecter et analyser les informations et les documents relatifs au chargement, à l'itinéraire et à ses interventions à bord
	2	Communiquer en interne et rendre compte
	3	Communiquer avec le client et les tiers

C2	1	S'assurer des conditions de sûreté et de mise en sécurité liées à son activité, aux passagers, à la cargaison et au bâtiment
	2	S'assurer de la présence et de la validité des documents liés à son activité
	3	Vérifier la compatibilité chargement/bâtiment
	4	Organiser et/ou planifier ses activités à bord
	5	Localiser, identifier et signaler un dysfonctionnement, une anomalie
	6	Choisir, préparer les matériels, l'outillage et les matériaux

C3	1	Préparer le bâtiment en vue de l'embarquement des passagers et/ou chargement de la cargaison
	2	Assurer la maintenance et l'entretien du bâtiment
	3	Participer aux manœuvres
	4	Intervenir en situation d'incident ou d'accident
	5	Participer au chargement/déchargement, à l'embarquement/débarquement des passagers
	6	Restituer le bâtiment, les matériels, les matériaux en conformité
	7	Adopter les démarches de prévention des risques professionnels liés à son activité

Savoir-faire Être capable de :	Conditions de réalisation	Indicateurs de performances
C 1.1 – Collecter et analyser les informations et les documents relatifs au chargement, à l'itinéraire et à ses interventions à bord		
C1.1. – Collecter et analyser les informations et les documents relatifs au chargement, à l'itinéraire et à ses interventions à bord	Documents administratifs, techniques et réglementaires en vigueur, relatifs au transport fluvial et concernant : <ul style="list-style-type: none"> - le personnel navigant, - le bâtiment, - la nature du transport fluvial, - l'entreprise, - les lieux d'intervention Moyens de communication Indicateurs d'itinéraire	Sources choisies permettant la collecte des informations Informations et documents indispensables à la réalisation de son intervention collectés Exploitation des informations et des documents permettant la préparation et la réalisation de son intervention Informations collectées au fur et à mesure des activités permettant l'adaptation aux différentes situations
C 1.2 – Communiquer en interne et rendre compte		
C 1.2. – Communiquer en interne et rendre compte à l'entreprise et/ou à sa hiérarchie	Démarche qualité de l'entreprise de transport fluvial (procédures, consignes, protocoles internes, etc.) Supports, outils et modes de communication	Information transmise claire, précise et complète Compte clair, précis et complet Supports et outils de communication correctement utilisés Documents transmis
C 1.3 – Communiquer avec le client et les tiers		
C 1.3. – Communiquer avec le client et les tiers	Démarche qualité de l'entreprise de transport fluvial (procédures, consignes, protocoles internes, etc.) Supports, outils et modes de communication	Règles de présentation respectées Attentes du client prises en considération Attentes des tiers identifiés prises en considération Communication claire, précise et courtoise Différents supports et outils de communication correctement utilisés

Savoir-faire Être capable de :	Conditions de réalisation	Indicateurs de performances
C 2.1 – S'assurer des conditions de sûreté et de mise en sécurité liées à son activité, aux passagers, à la cargaison et au bâtiment		
C2.1. – S'assurer des conditions de sûreté et de mise en sécurité liées à son activité, aux passagers, à la cargaison et au bâtiment	Bâtiment Matériel d'embarquement et de débarquement Consignes et procédures de sécurité Plan et signalétique sécurité Plan de sûreté Gréement (équipements à bord) Matériel réglementaire de lutte contre le feu ou la voie d'eau Matériels, dispositifs et protection de la cargaison Démarche qualité de l'entreprise de transport fluvial (procédures, consignes, etc.)	Mise en place sécurisée de la passerelle d'embarquement assurée (amarrage, éclairage, ...). Équipements de protection individuelle et de sauvetage contrôlés et portés Équipements collectifs de protection et de sauvetage contrôlés, mise en œuvre appropriée Modalités d'utilisation des équipements de protection et de sauvetage portées à la connaissance des passagers Consignes et procédures de sécurité communiquées aux passagers Consignes d'utilisation des éléments de gréement respectées Portes étanches verrouillées Extincteurs disposés et signalés Matériel de lutte contre le feu et la voie d'eau présent, conforme et accessible Amarrage conforme Moyens de mouillage mis en œuvre Cargaison nécessitant un arrimage et/ou des dispositifs spécifiques de protection sécurisée Rondes de surveillance effectuées et consignées
C 2.2 – S'assurer de la présence et de la validité des documents liés à son activité		
C 2.2. – S'assurer de la présence et de la validité des documents relatifs à son activité	Livret de service Documents d'identité Documents personnels et réglementaires Plan de chargement Documents et notices techniques	Documents présents, renseignés et valides
C 2.3 – Vérifier la compatibilité chargement/bâtiment		
C 2.3. – Vérifier la compatibilité bâtiment/chargement	Démarche qualité de l'entreprise Consignes de la hiérarchie Différentes cargaisons pouvant être transportées par un bâtiment fluvial	Marchandise compatible avec le type de bâtiment Marchandise compatible avec l'état des cales ou citernes Volume de la marchandise conforme à la capacité du bâtiment.
C2.4 – Organiser et/ou planifier ses activités à bord		

C2.4-1 – Organiser les opérations d'entretien et de maintenance du bâtiment et préparer la manœuvre	Fiches périodiques d'entretien et de maintenance Matériels, équipements, produits et outillages Démarche qualité de l'entreprise de transport fluvial (procédures, consignes, protocoles internes, etc.)	Choix des matériels, produits et outillages adapté Démarche qualité de l'entreprise respectée Planning d'entretien et de maintenance du bâtiment établi Passagers embarqués en sécurité Passagers débarqués en sécurité
C2.4-2– Organiser son temps de travail, les opérations de chargement/déchargement et d'embarquement/débarquement	Démarche qualité de l'entreprise de transport fluvial (procédures, consignes, protocoles internes, etc.) Planning d'activités Cargaison Bâtiment Procédures spécifiques Site ou lieu de chargement/déchargement et/ou d'embarquement / débarquement	Temps de travail respectés Temps impartis à la réalisation de ses activités respectés Opérations de chargement et de déchargement organisées chronologiquement Procédures de chargement et de déchargement préparées Opérations d'embarquement et de débarquement organisées chronologiquement Procédures d'embarquement et de débarquement des passagers préparées
C2.5 – Localiser, identifier et signaler un dysfonctionnement, une anomalie		
C2.5- – Relever, localiser et signaler un dysfonctionnement ou une anomalie	Bâtiment, son équipement, l'amarrage Notices techniques, livrets de suivi d'entretien, attestations de suivi des matériels Procédures	Dysfonctionnement relevé selon les procédures appropriées Dysfonctionnement localisé et identifié. Dysfonctionnement ou anomalie signalé dans le respect de la procédure
C2.6 - Choisir, préparer les matériels, l'outillage et les matériaux		
C2.6 – Choisir et préparer les matériels, l'outillage et les matériaux	Description des matériels ou matériaux, de la configuration du site et des prescriptions Bâtiment, son amarrage, matériels de levage et de manutention Notices techniques ou consignes d'utilisation Outillage Accessoires de sécurité, moyens d'accès, les EPI et EPC	Matériels, outillage et matériaux conformes et adaptés en nature et en nombre Matériels, outillage et/ou matériaux préparés en respectant les instructions et recommandations, spécificités des équipements, règles de manutention, d'ergonomie et de prévention des risques professionnels

Savoir-faire Être capable de :	Conditions de réalisation	Critères et indicateurs de performances
C 3.1 – Préparer le bâtiment en vue de l'embarquement des passagers et/ou du chargement de la cargaison		
C3.1. – Préparer le bâtiment en vue de l'embarquement des passagers et/ou du chargement de la cargaison	Lieu d'embarquement Moyens d'embarquement et d'accueil des passagers Contraintes réglementaires, de sécurité et de sûreté Démarche qualité de l'entreprise de transport fluvial (procédures, consignes, etc.). Cargaison donnée Type de bâtiment	Moyens d'embarquement mis en place dans le respect de la réglementation et des procédures en vigueur Bâtiment préparé pour l'accueil et l'embarquement des passagers dans le respect de la réglementation et des procédures en vigueur et permettant d'accueillir les passagers en toute sécurité Bâtiment préparé dans le respect de la réglementation, des règles de sécurité, de sûreté et des procédures en vigueur
C 3.2 – Assurer la maintenance et l'entretien du bâtiment		
C 3.2.1 – Vérifier le matériel de lutte contre l'incendie, de premiers secours, de sauvetage et le matériel d'amarrage, d'accouplement et de mouillage	Liste du matériel obligatoire à bord Notices techniques et documents spécifiques Plans de sécurité Câbles et cordages Agrès et appareils d'amarrage, d'accouplement et de mouillage Démarche qualité de l'entreprise de transport fluvial (procédures, consignes, etc.)	Matériel présent et vérifié Anomalies et manques signalés Matériel défectueux à bord remis en état Embarcation(s) et autres moyens de sauvetage prêts à l'emploi Câbles et cordages contrôlés, remis en état si nécessaire ou réformés Matériels d'amarrage, d'accouplement rangés et tenus prêts à l'emploi Agrès et appareils d'amarrage et de mouillage en état et prêts à l'emploi.
C 3.2.2 – Assurer le nettoyage, l'entretien du bâtiment, la maintenance des matériels et équipements à bord et le suivi des stocks (alimentaires et consommables)	Démarche qualité de l'entreprise de transport fluvial (procédures, consignes, etc.) Produits de traitement de surfaces Matériels, outillages et équipements adaptés Notices de maintenance des constructeurs Magasins ou les locaux de stockage	Surfaces correctement entretenues Présentation générale du bâtiment correspondant aux standards de l'entreprise Prescriptions des constructeurs en matière de maintenance respectées Entretien et maintenance des matériels et équipements à bord correctement effectués Stocks inhérents à son activité correctement suivis
C 3.2.3– Réaliser les opérations de débarquement et de traitement des effluents (eaux grises, eaux noires, fonds de cale, huiles de vidange...) et des autres déchets	Réglementations en vigueur Procédures spécifiques	Effluents traités ou débarqués dans le respect de la réglementation en vigueur et des procédures spécifiques Autres déchets traités ou débarqués dans le respect de la réglementation locale et des procédures spécifiques Tri sélectif des déchets réalisé
C 3.3 – Participer aux manœuvres		
C 3.3. – Participer aux manœuvres de pont et ponctuellement à la conduite du bâtiment (tenue de la barre)	Unité de transport fluvial Consignes du conducteur Matériel de manœuvre Environnement nautique (vent, courant, trafic fluvial, etc.). Réglementation de la navigation fluviale	Manœuvres de pont assurées dans le respect des consignes reçues et des règles de sécurité Bâtiment suivant sa route de manière conforme Réglementation respectée
C 3.4 – Intervenir en situation d'incident ou d'accident		

<p>C 3.4.1 – Intervenir sur un départ de feu, appliquer une procédure d'évacuation des passagers et/ou des personnels et secourir une personne en situation de danger</p>	<p>Situation professionnelle d'intervention en cas d'incendie à bord Démarche qualité de l'entreprise de transport fluvial (procédures d'intervention, consignes, etc.) Plan d'évacuation Matériel d'alarme et de communication Matériel de lutte contre l'incendie Équipements de protection individuelle Ordres donnés par le conducteur Procédures Matériel de sauvetage et d'évacuation Matériel d'alerte et de communication Matériel de sauvetage et premiers secours</p>	<p>Foyer localisé et identifié. Moyens d'extinction d'incendie appropriés mis en œuvre en sécurité Procédures d'évacuation appliquées Passagers et/ou personnels évacués en toute sécurité Victime, lieu et nature de l'accident identifiés Personne mise en sécurité dans l'attente de l'arrivée des secours Procédures de secourisme correctement mises en œuvre</p>
<p>C 3.4.2 – Intervenir sur une voie d'eau et sécuriser le bâtiment en cas de défaillance du conducteur</p>	<p>Matériel d'épuisement et d'assèchement Matériel d'aveuglement Démarche qualité de l'entreprise de transport fluvial (procédures d'intervention, consignes, etc.) Situation d'urgence</p>	<p>Matériel et équipements identifiés et correctement utilisés Risque identifié et apprécié Bâtiment sécurisé</p>

C 3.5 – Participer au chargement/déchargement, à l'embarquement/débarquement des passagers		
C 3.5. – Participer au chargement/déchargement à l'embarquement/débarquement des passagers	Documents de jaugeage Plan de chargement Documents de transport Unité de transport fluvial Démarche qualité de l'entreprise de transport fluvial (procédures d'intervention, consignes, etc.)	Chargement comptabilisé (nombre de colis, de containers...) et identifié Masse embarquée déterminée Anomalies identifiées Marchandises chargées en sécurité et arrimées Marchandises protégées, le cas échéant, contre les intempéries Marchandises déchargées en sécurité Passagers embarqués en sécurité Passagers débarqués en sécurité
C 3.6– Restituer le bâtiment, les matériels, les matériaux en conformité		
C 3.6– Remettre en conformité son poste de travail, et en état le bâtiment, les matériels et les matériaux	Situation professionnelle Unité de transport fluvial Démarche qualité de l'entreprise de transport fluvial (procédures, consignes, etc.)	Poste de travail organisé et remis en état Procédures qualité respectées Bâtiment paré pour un prochain voyage Matériels et matériaux pouvant être réutilisés Procédures qualité respectées Documents de suivi et de traçabilité complétés
C 3.7 – Adopter les démarches de prévention des risques professionnels liés à son activité		
C 3.7 - Prévenir les risques professionnels et maîtriser les gestes et postures	Situation professionnelle. Réglementation Situation d'accident Démarche qualité de l'entreprise de transport fluvial (procédures, consignes, etc.) Protocole de sécurité de l'entreprise Voie navigable et les usagers Outils de communication	Risques professionnels liés à l'activité identifiés Consignes respectées Règles de protection collectives appliquées en conformité Techniques de gestes et postures appliquées

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

IV. SAVOIRS ASSOCIÉS

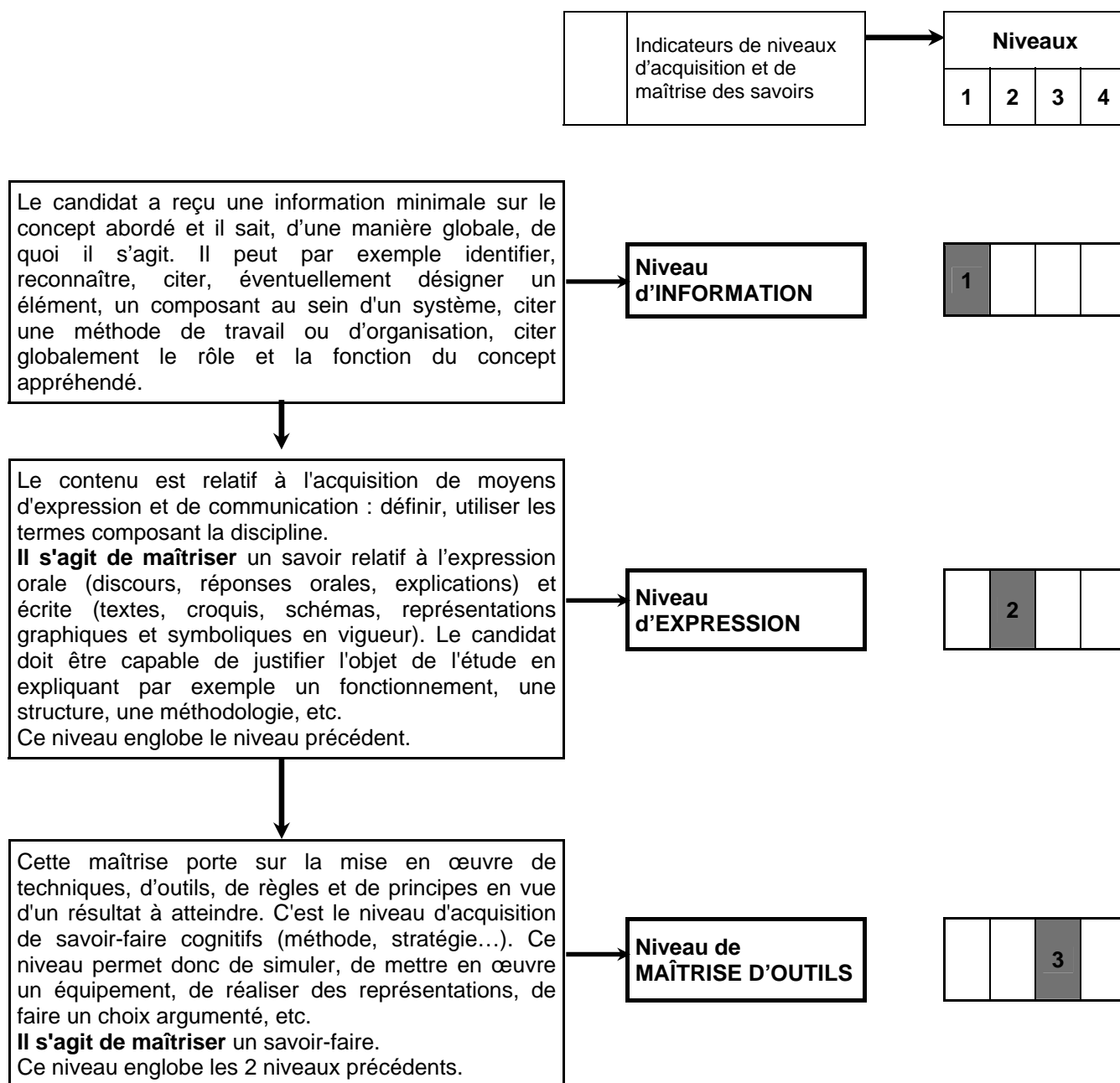
Les savoirs associés que doit maîtriser le titulaire de ce Certificat d'Aptitude Professionnelle sont regroupés en 4 domaines repérés de S1 à S4. Les savoirs sont liés entre eux par rapport aux techniques et réglementations rencontrées lors des activités de transport fluvial.

S1	TRANSPORT FLUVIAL ET SON ENVIRONNEMENT	S1-1 Organisation d'un transport fluvial <ul style="list-style-type: none"> • Environnement professionnel • Réglementation du transport fluvial • Réglementation sociale • Cartes de navigation fluviale et les plans de site • Voie navigable S1-2 Équipements du transport <ul style="list-style-type: none"> • Repérage, conditionnement du fret, des objets et des équipements S1-3 Manutention et le chargement <ul style="list-style-type: none"> • Matériels • Règles de sécurité liées à la manutention • Détermination de la masse embarquée
S2	CONDUITE DES BÂTIMENTS	S2-1 Règles de circulation et de sécurité dans le domaine fluvial <ul style="list-style-type: none"> • Règles de circulation fluviale • Bâtiment • Sécurité S2-2 Règles de conduite <ul style="list-style-type: none"> • Lois physiques appliquées à un bâtiment en mouvement • Navigation • Manœuvres
S3	BÂTIMENT	S3-1 Bâtiments <ul style="list-style-type: none"> • Types de bâtiment • Contrôles avant départ • Avitaillement S3-2 Technologie des bâtiments <ul style="list-style-type: none"> • Motorisation • Circuits • Chaîne cinématique (l'inverseur, la ligne d'arbre, l'hélice, ...) • Système de gouverne • Installations électriques et l'électronique embarquée • Matériel de sécurité et de secours • Matériel de manœuvre • Circuits de pompage S3-3 Nettoyage et entretien du bâtiment <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage du bâtiment • Entretien du bâtiment
S4	QUALITÉ DANS LE TRANSPORT FLUVIAL	S4-1 Communication <ul style="list-style-type: none"> • Communication professionnelle • Communication écrite et orale • Supports et outils actuels de communication S4-2 Démarche qualité S4-3 Santé et sécurité au travail <ul style="list-style-type: none"> • Principes généraux, prévention et connaissance des principaux risques • Conduite à tenir en cas d'accident • Protection et la signalisation du poste de travail • Sécurité des passagers S4-4 Récupération et le tri des déchets

NB : L'évolution des réglementations et des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.

SPÉCIFICATION DES NIVEAUX D'ACQUISITION ET DE MAÎTRISE DES SAVOIRS

S'il n'était pas limité par des niveaux taxonomiques, le référentiel de ce C.A.P. pourrait convenir à des formations très supérieures. La prise en compte de niveaux de maîtrise des savoirs est donc un élément déterminant pour l'évaluation (et la construction de la formation).



DESCRIPTION DES SAVOIRS

S1 – TRANSPORT FLUVIAL ET SON ENVIRONNEMENT

SAVOIR S1.1 - ORGANISATION D'UN TRANSPORT FLUVIAL

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S1.1.1 - Environnement professionnel				
S1.1.1.1 – Navigation fluviale dans l'économie nationale et européenne				
			Présentation générale des différents modes de transport	Avantages du transport fluvial
			Organismes professionnels consultatifs, publics, privés (VNF, CNR, CCNR, CNBA, CAF...)	Identification et rôle de chaque organisme
			Organigramme d'une entreprise de navigation fluviale	Rôle des différents intervenants dans l'entreprise
S1.1.1.2 - Différents secteurs d'activités				
			Différents types de transport	Identification des types de transport et de contrat
			Différents types de contrat	
S1.1.1.3 - Activités connexes				
			Matériels mécanisés de manutention ou d'aide à la manutention	Descriptif sommaire de ces matériels
			Acteurs du transport (affréteurs, chargeurs, destinataires...)	Présentation sommaire des activités et du rôle de ces acteurs
S1.1.2 – Réglementation du transport fluvial				
S1.1.2.1- Transport national				
			Titres d'exploitation (agrément ADN, certificat de visite ou communautaire...)	Documents à bord Documents d'exploitation nécessaires à un transport Documents d'exploitation nécessaires à un transport particulier
			Documents d'accompagnement des transports	
			Taxes et péages	
S1.1.2.2 – Transport international				
			Autorisations de transport	Documents d'exploitation et documents douaniers nécessaires à un transport international
			Taxes et péages	
			Régimes douaniers (intra et extra communautaires)	
S1.1.3 – Réglementation sociale				
S1.1.3.1 - Réglementation sociale française et européenne				
			Législation concernant les temps de travail, de repos	Présentation du Code du travail et de la convention collective Contrats de travail (C.D.D., C.D.I.)
			Moyens de contrôles, les sanctions	Temps de travail, temps de repos, congés Bulletin de paie Partenaires sociaux Relevé des voyages

Niveaux de maîtrise				
1	2	3	Connaissances	Limites de connaissances
S1.1.4 - Cartes de navigation fluviale et les plans de site				
S1.1.4.1 – Notions de géographie française et européenne				
			Géographie française	Localisation des grandes villes, des grands ports. Localisation des cours d'eau
			Géographie européenne	Localisation des pays européens Description et utilité des ouvrages d'art et des aménagements fluviaux
S1.1.4.2 – Cartes, les plans de site				
			Éléments de cartographie	Points cardinaux, orientation, échelles...
			Cartes régionales, nationales	Exploitation des cartes fluviales Repérage des principaux axes et gabarits
			Cartes européennes	Utilisation d'un outil de recherche informatisé et/ou de guidage embarqué (GPS...)
			Plans de sites et infrastructures	
			Plans de circulation et de stationnement, les zones d'attente	Lecture des plans liés à un site, à différentes échelles
S1.1.5 – Voie navigable				
S1.1.5.1 – Connaissance de la voie d'eau				
			Aménagement de la voie d'eau	Épis, digues, bancs...
			Ouvrages d'art (ponts, ponts canal, écluses)	Terminologie des ouvrages d'art
			Les aménagements portuaires	Terminologie portuaire

SAVOIR S1.2 - ÉQUIPEMENTS DU TRANSPORT

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S1.2.1- Repérage, conditionnement du fret, des objets et des équipements				
S1.2.1.1- Repérage et l'étiquetage				
			Marquage des colis, conteneurs...	Identification des étiquettes de danger Identification des marques de manutention Identification d'un colis, d'un conteneur... Identification des caractéristiques d'un colis, d'un conteneur...
S1.2.1.2- Identification du fret				
			Valeur et fragilité de la cargaison	Identification des différents frets objets et équipements
S1.2.1.3 - Conditionnement				
			Matériels	Différents types de matériels et matériaux Adéquation entre les protections en fonction du transport, de la destination, de la fragilité de l'objet et de sa valeur Emballages perdus et récupérables
			Matériaux	
			Contenants	Différents types de contenants : GRV, bag, containers ... Adéquation du contenu en fonction du contenant

SAVOIR S1.3 – MANUTENTION ET CHARGEMENT

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S1.3.1 - Matériels				
			Matériels de manutention manuelle	Différents types de matériels de manutention, leurs spécificités et leurs conditions d'utilisation
			Matériels de manutention mécanisée	Différents types de matériels mécanisés de manutention, leurs spécificités et leurs conditions d'utilisation (grues, bossoirs, pompes ...)
			Caractéristiques des différents matériels	Caractéristiques, capacités de charge...
			Équipements et outillages	Assemblages traditionnels et actuels Outils courants et spécifiques à bord
			Prescriptions de maintenance et d'entretien des matériels	Contrôles et vérifications à effectuer avant et après utilisation Entretiens courants
S1.3.2 - Règles de sécurité liées à la manutention				
			Principaux risques Responsabilités	Risques individuels, collectifs, matériels et environnementaux. Responsabilités de l'opérateur, de l'entreprise de transport fluvial, du donneur d'ordre et des autorités de tutelle
			Répartition, calage et arrimage de la cargaison	Plan de chargement, respect des règles de calage et d'arrimage.
			Règles de protection de la cargaison	Prescriptions et consignes de sécurité.
S1.3.3 – Détermination de la masse embarquée				
			Échelles et les niveaux Carnet ou le certificat de jaugeage	Relevé des échelles ou des niveaux et calcul de la masse embarquée

DESCRIPTION DES SAVOIRS

S2 – CONDUITE DES BÂTIMENTS

SAVOIR S2.1 - RÈGLES DE CIRCULATION ET DE SÉCURITÉ DANS LE DOMAINE FLUVIAL

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S.2.1.1 - Règles de circulation fluviale				
S 2.1.1.1 - Signalisation				
			Signalisation visuelle et sonore	Différents types de signalisations visuelle et sonore
			Signalisation spécifique au transport de marchandises	Réglementation liée à la signalisation spécifique
S 2.1.1.2 - Règles de circulation				
			Règles de barre et de route	Règles de circulation, de croisement et de dépassement à appliquer
			Arrêts et les stationnements	Règles d'arrêt et de stationnement à appliquer Amarrages
			Voies d'eau	Différents types de voies d'eau et les règlements particuliers des voies empruntées et des ports (limitation de vitesse, règles de stationnement, les règles de franchissement des ouvrages d'art, les obligations d'annonce, ...)
S 2.1.1.3 – Titres de conduite et responsabilités				
			Différents titres de conduite	Certificats de capacité, les patentes Conditions d'obtention et de validité
			Infractions et sanctions	Notion d'infraction aux lois et aux règlements de police (contravention et/ou délit). Sanctions encourues en fonction des infractions ou délits commis
S.2.1.2 – Bâtiment				
			Documents de bord	Documents obligatoires à bord. Leur conformité et leur validité. Autres documents utiles à l'activité Tenue des documents
S2.1.3 Sécurité				
S 2.1.3.1 – Règles de prévention et de sécurité				
			Accidents	Statistiques principales concernant les accidents
			Protection des personnes et des biens Utilisation des moyens de sauvetage	Équipements individuels et collectifs Moyens de lutte contre l'incendie, contre la voie d'eau... Manœuvre avec une embarcation de sauvetage
S 2.1.3.2 – Avaries				
			Connaissance des avaries	Différents types d'avaries
			Intervention en cas d'avarie	Mise en œuvre des moyens de lutte contre les voies d'eau, l'incendie, la protection de l'environnement...

SAVOIR S 2.2 - RÈGLES DE CONDUITE

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S.2.2.1 - Lois physiques appliquées à un bâtiment en mouvement				
S 2.2.1.1 – Équilibre d'un bâtiment				
			Principes d'équilibre d'un bâtiment isolé ou d'un convoi	Centre de gravité Centre de giration Centre de carène Moment de redressement
			Bâtiment et son chargement	Influence de la répartition de la cargaison et des éléments extérieurs (vent, courant...) sur l'équilibre du bâtiment
S 2.2.1.2 - Énergie cinétique				
			Vitesse et la masse du bâtiment	Effet de l'énergie cinétique sur le mouvement du bâtiment
S.2.2.2 – Navigation				
			Timonerie	Contrôles nécessaires au poste de conduite Commandes et les témoins du tableau de bord à exploiter Utilisation des commandes
			Appareils de télécommunication à bord (V.H.F., téléphone portable, télécopie, internet...)	Utilisation des appareils de télécommunication à bord Respect des procédures
			Centres d'informations nautiques	Connaissance des différents organismes et sources d'informations en navigation intérieure
			Aides à la navigation	Utilisation des systèmes d'aide à la navigation (GPS, ECDIS, AIS...)
			Évaluation des distances, de la vitesse	Les indices permettant d'apprécier les distances et les vitesses Les conséquences d'une mauvaise évaluation
S.2.2.3 - Manœuvres				
			Préparation du poste de travail	Mise en place des éléments de protection et de sécurité Choix et préparation des amarres Organisation du poste de travail
			Terminologie de la manœuvre	Interprétation des indications fournies
			Sécurité dans les manœuvres	Respect des consignes de sécurité

DESCRIPTION DES SAVOIRS

S 3 - BÂTIMENTS

SAVOIR S 3.1 - BÂTIMENTS

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S.3.1.1 – Types de bâtiments				
			Caractéristiques des bâtiments	Terminologie Éléments de construction
			Caractéristiques techniques d'un bâtiment	Ports en lourd, dimensions, tirant d'eau, tirant d'air...
			Convois	Types de formations Dispositifs d'accouplements
S.3.1.2 – Contrôles avant départ				
			Vérifications courantes de sécurité	Chronologie des opérations de contrôle avant le départ Entretien de premier niveau Dysfonctionnements nécessitant des interventions extérieures
S.3.1.3 – Avitaillement				
			Avitaillement en combustible et autres consommables Avitaillement en eau et nourriture	Consignes de sécurité, le respect de l'environnement et des procédures en vigueur

SAVOIR S 3.2 – TECHNOLOGIE DES BÂTIMENTS

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S.3.2.1 – Motorisation				
			Architecture d'un moteur thermique	Terminologie et identification des principaux composants
			Caractéristiques et principes de fonctionnement	Différentes motorisations
			Fiche descriptive du moteur, livret d'utilisation du constructeur Contrôles, entretien	Interprétation des consignes du constructeur Échéances d'entretien et les procédures de contrôle fixées par le constructeur Identification d'un dysfonctionnement, anomalie
S.3.2.2 - Circuits				
			Circuit d'alimentation, de refroidissement, de lubrification, d'air	Terminologie et identification des principaux composants
			Caractéristiques et principes de fonctionnement	Principe de fonctionnement des différents circuits L'identification d'un dysfonctionnement, anomalie
S.3.2.3 – Chaîne cinématique (l'inverseur, la ligne d'arbre, l'hélice ...)				
			Composants	Terminologie et identification des différents composants
			Caractéristiques et principes de fonctionnement	Principe de fonctionnement des différents éléments constitutifs de la chaîne
			Consignes du constructeur	Interprétation des consignes d'utilisation de l'inverseur
			Contrôles, entretien	Échéances d'entretien et procédures de contrôle fixées par le constructeur Identification d'un dysfonctionnement, anomalie

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S.3.2.4 – Système de gouverne				
			Composants Systèmes d'assistance	Terminologie et l'identification des différents composants
			Caractéristiques et principes de fonctionnement	Principe de fonctionnement des différents éléments
			Livret d'utilisation du constructeur	Consignes d'utilisation des différents dispositifs
			Contrôles, entretien	Échéances d'entretien Identification d'un dysfonctionnement, d'une anomalie
S.3.2.5 – Installations électriques et l'électronique embarquée				
			Circuits électriques	Différents types de courant à bord Terminologie et l'identification des différents composants
			Caractéristiques et principes de fonctionnement	Principe de fonctionnement des différents éléments
			Consignes d'utilisation et de sécurité Entretien Maintenance de premier niveau	Habilitation B1V Identification d'un dysfonctionnement. Dépannage simple (prise, feux, ampoules, fusibles, disjoncteur...)
S.3.2.6 – Matériel de sécurité et de secours				
			Matériel de sécurité incendie	Mise en œuvre des moyens de lutte contre l'incendie Consignes d'utilisation Mise à l'eau d'une embarcation Vérifications usuelles
			Matériel de sauvetage	
			Matériel d'aveuglement et d'épuisement de voies d'eau	
			Appareil respiratoire isolant	
S.3.2.7 – Matériel de manœuvre				
			Câbles et cordages	Consignes et limites d'utilisation
			Agrès et appareils de pont (treuils, guindeaux)	Entretien et la maintenance (Les épissures et les nœuds....) Utilisation du guindeau
S.3.2.8 – Circuits de pompage				
			Composants Caractéristiques et principes de fonctionnement	Terminologie et identification des différents composants Entretien du circuit Respect des consignes d'utilisation

SAVOIR S 3.3 – NETTOYAGE ET ENTRETIEN DU BÂTIMENT

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S.3.3.1 – Nettoyage du bâtiment				
			Produits de nettoyage	Caractéristiques principales des produits de nettoyage Instructions et réglementations d'utilisation
S.3.3.2 – Entretien du bâtiment				
			Protection des surfaces métalliques et boiseries contre les intempéries et la corrosion	Caractéristiques principales des produits Instructions et réglementations d'utilisation
			Peintures	
			Graissage	

DESCRIPTION DES SAVOIRS

S4 – QUALITÉ DANS LE TRANSPORT FLUVIAL

NB : Les formations SST, à l'habilitation électrique de niveau B1V, donnent lieu à la délivrance d'attestations respectives.

L'enseignement de la SST s'appuie sur les contenus développés dans l'enseignement de la Prévention Santé Environnement (PSE).

SAVOIR S 4.1 - COMMUNICATION

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
4.1.1 – Communication professionnelle				
			Principes de base de la communication	Schéma de communication Niveaux de langage, les paralangages et les termes techniques utilisés dans la profession
4.1.2 – Communication écrite et orale				
			Accueil courtois et la prise de congé du client	Accueil, la prise de contact, la prise de congé
			Besoins et attentes du client	Langage courant adapté Identification des besoins
			Transmission d'information	Soin apporté aux documents à renseigner Notion de responsabilité
4.1.3 – Supports et outils actuels de communication				
			Outils de communication à disposition au sein de l'entreprise	Mise en œuvre des outils (Échange de Données Informatiques...)
			Outils de communication embarqués	Exploitation rationnelle (téléphone, suivi GPS,...). Transmission de compte rendu et d'informations obligatoires

SAVOIR S 4.2 - DÉMARCHE QUALITÉ

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
			Règles d'une démarche qualité	Politique qualité de l'entreprise
			Causes et conséquences de la non qualité	
			Acteurs et partenaires intervenant dans la démarche qualité	
			Paramètres intervenant dans la démarche qualité	
			Normes et démarches de certification	
			Outils de suivi de la qualité	Outils de l'entreprise liés au suivi Principe de l'autocontrôle
			Savoir-être d'un membre d'équipage	Attitude respectueuse des autres dans le travail et au repos Communication claire, précise permettant le partage de l'espace public dans le respect des règles définies à bord Maîtrise de soi en toute circonstance, favorisant la résolution pacifique des conflits Comportement professionnel permettant de véhiculer une image positive de son métier et de son entreprise

SAVOIR S4.3 – SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
S4.3.1 – Principes généraux, prévention et connaissance des principaux risques				
			Acteurs de la prévention Acteurs dans l'entreprise : chef d'entreprise, ses représentants, C.H.S.C.T. Acteurs externes : C.R.A.M., I.N.R.S., Inspection et Médecine du Travail, coordonnateur de sécurité	Mission générale de ces acteurs Identification de l'interlocuteur adapté à un problème de sécurité
			Réglementation Lois, décrets et réglementation en vigueur Plan de prévention Document unique d'évaluation des risques, Autorisations préalables.	Plan organisant la sécurité d'un site et les dispositions liées au poste de travail
			Risques d'accident liés à l'activité Sur le poste de travail Sur le site (co-activité, public) <ul style="list-style-type: none"> • Risques liés à l'atteinte des sens • Exposition au bruit • Risques mécaniques • Risques de chute et glissades • Risques chimiques • Risque thermique • Charge mentale Risques d'atteintes à la santé	Identification des risques dans une situation professionnelle donnée Caractérisation du risque. Effets sur l'organisme et les mesures de prévention. Les mesures de prévention spécifiques Nature et importance des accidents dans les différents secteurs liés à la navigation à partir de statistiques récentes disponibles. Mise en évidence des accidents dans ces secteurs d'activités en termes de fréquence et de gravité Principaux dommages corporels et mesures de prévention Effets du bruit et des contraintes visuelles sur l'individu Source du bruit Effets sur l'organisme et mesures de prévention Identification du risque mécanique lié à l'utilisation d'un appareil de levage ou de manutention Signification des pictogrammes - ventilation des locaux - équipements de protection individuelle Produits toxiques ou dangereux (décodage des étiquettes et des fiches de données de sécurité des produits) Effets de la pollution engendrés par certains transports Mesures de prévention spécifiques Contraintes liées à la vigilance, à la prise d'information permanente et au stress Solutions d'amélioration Procédures à respecter pour accéder et travailler en hauteur en toute sécurité : - utilisation des moyens d'accès, ... - travail sur le pont et les risques de noyade Principales maladies professionnelles reconnues dans le transport fluvial (troubles acoustiques, T.M.S., allergies, lombalgies,..)

		Risque électrique Normes et textes réglementaires <ul style="list-style-type: none"> • Dangers du courant électrique • Nature des contacts • Prévention contre les contacts directs et indirects • Protection des personnes • Protection des biens et des installations 	- Décret 88-1056 du 14 novembre 1988 sur la protection des travailleurs et recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique UTE C 18-510 - Analyse du risque encouru
		Formation et habilitation <ul style="list-style-type: none"> • Normes et textes réglementaires • Niveaux et conditions d'habilitation • Formation théorique et pratique • Utilisation des équipements et des moyens de protection contre les risques encourus 	Voir référentiel de prévention des risques électriques des diplômés de la filière génie électrique. Niveau B1V
		Risques liés à l'utilisation des appareils de levage et de manutention La réglementation en vigueur.	Conditions pour utiliser en sécurité des appareils de levage et de manutention, des treuils
		Risques liés à la criminalité	Contraintes inhérentes : agressions, vols, vandalisme, trafics de clandestins Conduite à tenir en ces situations

S.4.3.2 – Conduite à tenir en cas d'accident

		Protection, examen, alerte et secours	Programme de formation Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.)
--	--	---------------------------------------	---

S4.3.3 – Protection et signalisation du poste de travail

		Intervention sur poste de travail	Risques Autorisations préalables Signalisation Amarrages Prescriptions particulières
		Sols (quais, pont)	Nature, état, cohésion, résistance à la charge... Fragilité Risques de détérioration

S.4.3.4 – Sécurité des passagers

		Rôle du titulaire de l'attestation spéciale passagers (ASP) – expert en bateaux à passagers	Programme de formation à l'attestation spéciale passagers ou attestation d'expert en navigation à passager
		Rôle du porteur d'appareil respiratoire isolant	Programme de formation à l'attestation porteur d'appareil respiratoire

SAVOIR S4.4 – RÉCUPÉRATION ET TRI DES DÉCHETS

Niveaux de maîtrise			Connaissances	Limites de connaissances
1	2	3		
			Règles de protection de l'environnement	Principes en vigueur, l'impact sur l'environnement. Intervention en cas de pollution
			Tri sélectif des déchets	Tri et récupération des déchets Respect des procédures

TABLEAU DES RELATIONS ENTRE COMPETENCES ET SAVOIRS ASSOCIES

		SAVOIRS ASSOCIÉS												
		S1-1	S1-2	S1-3	S2-1	S2-2	S3-1	S3-2	S3-3	S4-1	S4-2	S4-3	S4-4	
COMPÉTENCES		S1-1	S1-2	S1-3	S2-1	S2-2	S3-1	S3-2	S3-3	S4-1	S4-2	S4-3	S4-4	
C1 - COMMUNIQUER – S'INFORMER	C1.1 - Collecter et analyser les informations et les documents relatifs au chargement, à l'itinéraire et à ses interventions à bord													
	C11	Collecter et analyser les informations et les documents relatifs au chargement, à l'itinéraire et à ses interventions à bord	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	C1.2 – Communiquer en interne et rendre compte													
	C12	Communiquer en interne et rendre compte à l'entreprise et/ou à sa hiérarchie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C2 – TRAITER - DÉCIDER	C1.3 – Communiquer avec le client et les tiers													
	C13	Communiquer avec le client et les tiers	X	X	X	X				X	X			
	C2.1 – S'assurer des conditions de sûreté et de mise en sécurité liées à son activité, aux passagers, à la cargaison et au bâtiment													
	C21	S'assurer des conditions de sûreté et de mise en sécurité liées à son activité, aux passagers, à la cargaison et au bâtiment	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X
	C2.2 – S'assurer de la présence et de la validité des documents liés à son activité													
	C22	S'assurer de la présence et de la validité des documents relatifs à son activité	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X
	C2.3 – Vérifier la compatibilité bâtiment/chargement													
	C23	Vérifier la compatibilité bâtiment/chargement	X	X	X			X		X		X		
	C2.4 – Organiser et/ou planifier ses activités à bord													
	C241	Organiser les opérations d'entretien et de maintenance du bâtiment et préparer la manœuvre	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X
C242	Organiser son temps de travail, les opérations de chargement/déchargement et d'embarquement/débarquement	X	X	X			X	X	X	X	X			
C2.5 – Localiser, identifier et signaler un dysfonctionnement, une anomalie														
C25	Relever, localiser et signaler un dysfonctionnement ou une anomalie		X	X			X	X	X		X	X		
C2.6 – Choisir, préparer les matériels, l'outillage et les matériaux														
C26	Choisir et préparer les matériels, l'outillage et les matériaux	X	X	X			X	X	X		X	X	X	

.../...

		SAVOIRS ASSOCIÉS													
		L'organisation d'un transport fluvial	Les équipements du transport	La manutention et le chargement	Les règles de circulation et de sécurité	Les règles de conduite	Les bâtiments	La technologie des bâtiments	Le nettoyage et l'entretien du bâtiment	La communication	La démarche qualité	La santé et la sécurité au travail	La récupération et le tri des déchets		
COMPÉTENCES		S1-1	S1-2	S1-3	S2-1	S2-2	S3-1	S3-2	S3-3	S4-1	S4-2	S4-3	S4-4		
C3 – RÉALISER	C 3.1 – Préparer le bâtiment en vue de l'embarquement des passagers et/ou du chargement de la cargaison														
	C 31	Préparer le bâtiment en vue de l'embarquement des passagers et/ou du chargement de la cargaison	X	X	X	X		X	X		X	X	X		
	C 3.2 – Assurer la maintenance et l'entretien du bâtiment														
	C321	Vérifier le matériel de lutte contre l'incendie, de premiers secours, de sauvetage et le matériel d'amarrage, d'accouplement et de mouillage	X					X	X		X	X	X		
	C322	Assurer le nettoyage, l'entretien du bâtiment, la maintenance des matériels et équipements à bord et le suivi des stocks (alimentaires et consommables)						X	X	X		X	X		
	C323	Réaliser les opérations de débarquement et de traitement des effluents (eaux grises, eaux noires, fonds de cale, huile de vidange...) et les autres déchets									X	X	X	X	
	C 3.3 – Participer aux manœuvres														
	C33	Participer aux manœuvres de pont et ponctuellement à la conduite du bâtiment (tenue de barre)				X	X	X	X		X	X	X		
	C 3.4 – Intervenir en situation d'incident ou d'accident														
	C341	Intervenir sur un départ de feu, appliquer une procédure d'évacuation des passagers et/ou des personnels et secourir une personne en situation de danger				X			X		X	X	X		
	C342	Intervenir sur une voie d'eau et sécuriser le bâtiment en cas de défaillance du conducteur				X	X		X		X	X	X		
	C 3.5 – Participer au chargement/déchargement, à l'embarquement/débarquement des passagers														
	C 35	Participer au chargement/déchargement, à l'embarquement/débarquement des passagers	X	X	X				X		X	X			
	C 3.6– Restituer le bâtiment, les matériels, les matériaux en conformité														
	C36	Remettre en conformité son poste de travail et en état le bâtiment, les matériels et matériaux		X	X	X			X	X	X	X	X	X	X
C 3.7– Adopter les démarches de prévention des risques professionnels liés à son activité															
C37	Prévenir les risques professionnels et maîtriser les gestes et postures									X	X	X			

COMPÉTENCES		T1.1	T1.2	T1.3	T1.4					T2.1	T2.2	T2.3	T2.4		T3.1	T3.2	T3.3	T3.4	T4.1	T4.2	T4.3	T4.4	T4.5	T5.1	T5.2	T5.3	T5.4		
C3 – RÉALISER	C3.4 – Intervenir en situation d'incident ou d'accident																												
	1	Intervenir sur un départ de feu, appliquer une procédure d'évacuation des passagers et/ou des personnels et secourir une personne en situation de danger			X							X										X							
	2	Intervenir sur une voie d'eau et sécuriser le bâtiment en cas de défaillance du conducteur			X							X										X							
	C3.5 – Participer au chargement et au déchargement, à l'embarquement/débarquement des passagers																												
	1	Participer au chargement/déchargement			X						X	X	X			X													
	C3.6- Restituer le bâtiment, les matériels, les matériaux en conformité																												
	1	Remettre en conformité son poste de travail, et en état le bâtiment, les matériels et les matériaux			X											X										X			
	C3.7 – Adopter les démarches de prévention des risques professionnels liés à son activité																												
	1	Prévenir les risques professionnels et maîtriser les gestes et postures				X						X									X	X		X					

II a UNITES CONSTITUTIVES DU DIPLOME

Définition des unités du diplôme

La définition du contenu des unités constitutives du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles activités et compétences professionnelles sont concernées. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

Relations entre les compétences et les unités constitutives du diplôme

CAPACITÉS	COMPÉTENCES			UP1	UP2
COMMUNIQUER S'INFORMER	C1	1	Collecter et analyser les informations et les documents relatifs au chargement, à l'itinéraire et à ses interventions à bord	☒	
		2	Communiquer en interne et rendre compte	☒	
		3	Communiquer avec le client et les tiers	☒	
TRAITER DÉCIDER	C2	1	S'assurer des conditions de sûreté et de mise en sécurité liées à son activité, aux passagers, à la cargaison et au bâtiment		☒
		2	S'assurer de la présence et de la validité des documents liés à son activité	☒	
		3	Vérifier la compatibilité bâtiment/chargement	☒	
		4	Organiser et/ou planifier ses activités à bord	☒	
		5	Localiser et identifier un dysfonctionnement, une anomalie		☒
		6	Choisir, préparer les matériels, l'outillage et les matériaux	☒	
RÉALISER	C3	1	Préparer le bâtiment (à l'embarquement et/ou chargement)		☒
		2	Assurer la maintenance et l'entretien du bâtiment		☒
		3	Participer aux manœuvres		☒
		4	Intervenir en situation d'incident ou d'accident		☒
		5	Participer au chargement/déchargement, à l'embarquement/débarquement des passagers		☒
		6	Restituer le bâtiment, les matériels, les matériaux en conformité		☒
		7	Adopter les démarches de prévention des risques professionnels liés à son activité		☒

RELATIONS ENTRE LES ACTIVITÉS ET LES UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

Activités	Tâches associées		UP1	UP2
1 PRÉPARER SON INTERVENTION	T1.1	S'approprier les caractéristiques du transport fluvial à réaliser	☒	
	T1.2	Collecter et s'approprier les informations nécessaires à l'intervention à réaliser		☒
	T1.3	Organiser son poste de travail, vérifier les équipements et accessoires et s'assurer de leur conformité,	☒	
	T1.4	S'assurer de la présence et de la validité des documents liés à son activité	☒	☒
2 RÉALISER LES OPÉRATIONS LIÉES AU CHARGEMENT ET AU DÉCHARGEMENT	T2.1	Préparer le bâtiment et les accessoires nécessaires au chargement et au déchargement		☒
	T2.2	Participer aux opérations de chargement et de déchargement.	☒	☒
	T2.3	Sécuriser et contrôler la cargaison	☒	☒
	T2.4	Renseigner les documents afférents à son intervention	☒	☒
3 PRENDRE EN CHARGE LES PASSAGERS	T3.1	Accueillir les passagers		☒
	T3.2	Organiser l'embarquement et le débarquement des passagers		☒
	T3.3	Assurer la sécurité des passagers		☒
4 PARTICIPER AUX MANŒUVRES, À LA MAINTENANCE ET À L'ENTRETIEN DU BÂTIMENT	T4.1	Préparer le bâtiment à faire route		☒
	T4.2	Réaliser en sécurité les opérations liées aux manœuvres		☒
	T4.3	Utiliser les moyens embarqués de sécurité et de secours		☒
	T4.4	Utiliser les moyens de communication		☒
	T4.5	Assurer la surveillance, la maintenance et l'entretien à bord		☒
5 TERMINER SON INTERVENTION	T5.1	Remettre en état son poste de travail		☒
	T5.2	Assurer la gestion des déchets et résidus de cargaison		☒
	T5.3	Renseigner les documents afférents à son intervention	☒	☒
	T5.4	Rendre compte à la hiérarchie	☒	☒

II b - RÈGLEMENT D'EXAMEN

SPECIALITÉ TRANSPORT FLUVIAL DE CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissement privé) Enseignement à distance Candidats individuels
--	---	--

Épreuves	Unités	Coef	Mode / Durée	Mode / Durée
----------	--------	------	--------------	--------------

Unités Professionnelles

ÉPREUVE EP1 : ANALYSE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE	UP1	4	Contrôle en cours de formation	PONCTUEL ÉCRIT 4 h
ÉPREUVE EP2 : RÉALISATION DU TRANSPORT FLUVIAL DONT PSE	UP2	10 ⁽¹⁾	Contrôle en cours de formation	PONCTUEL PRATIQUE ET ECRIT 6 h 45 ⁽²⁾

Unités Générales

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS ET HISTOIRE – GÉOGRAPHIE - EDUCATION CIVIQUE	UG1	3	Contrôle en cours de formation	PONCTUEL ÉCRIT 2 h 15
ÉPREUVE EG2 : MATHÉMATIQUES – SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	UG2	2	Contrôle en cours de formation	PONCTUEL ÉCRIT 2 h
ÉPREUVE EG3 : ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (DONT EPREUVE DE SAUVETAGE)	UG3	1	Contrôle en cours de formation	PONCTUEL
EF – LANGUE VIVANTE ⁽³⁾	UF		Ponctuel oral 20 min	Ponctuel oral 20 min

(1) dont 1 pour la prévention-santé-environnement (PSE)

(2) dont 1 heure prévention-santé-environnement (PSE)

(3) Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur. Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte dans la note finale permettant la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. L'épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

II c – DÉFINITION DES ÉPREUVES

(modifiée par arrêté du 11 juillet 2016)

ÉPREUVE EP1	ANALYSE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE	UP1
Coefficient 4		

OBJECTIFS ET CONTENU DE L'ÉPREUVE :

Cette épreuve a pour objet de valider tout ou partie des compétences suivantes :

C 1	1	Collecter et analyser les informations et les documents relatifs au chargement, à l'itinéraire et à ses interventions à bord
	2	Communiquer en interne et rendre compte
	3	Communiquer avec le client et les tiers

C 2	2	S'assurer de la présence et de la validité des documents liés à son activité
	3	Vérifier la compatibilité bâtiment/chargement
	4	Organiser et/ou planifier ses activités à bord
	6	Choisir, préparer les matériels, l'outillage et les matériaux

Les indicateurs de performance sont ceux définis dans le référentiel de certification.

Pour effectuer les tâches demandées, d'autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donnent lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

S'il est entendu que la mise en œuvre des compétences à évaluer nécessite la mobilisation des savoirs correspondants, il ne saurait être question d'évaluer ces seuls savoirs.

Cette épreuve, qui amène le candidat à résoudre des problèmes liés à un transport fluvial, consiste à placer celui-ci en situation d'exécution de tout ou partie des tâches T11, T13, T14, T22, T23, T24, T53, T54 afin de l'amener à mobiliser certaines des compétences listées ci-dessus (contenu de l'épreuve). Cette épreuve intègre également l'évaluation relative à la délivrance du Certificat Restreint de Radiotéléphoniste (CRR) du service mobile fluvial.

Le support de l'évaluation prend en compte la réglementation en vigueur et l'évolution des technologies liées aux unités de transport fluvial, aux matériels de manutention utilisés à bord, ainsi qu'à la prise en charge de la cargaison, des équipements.

MODES D'ÉVALUATION :

➔ **Évaluation ponctuelle - Épreuve écrite – Durée 4 heures – Coefficient 4**

1^{ère} partie : étude de cas - Durée 3H 15 min – Coefficient 3

Cette partie d'épreuve consiste en une étude de cas liée à la réalisation d'une opération de transport fluvial. Elle s'appuie sur un dossier technique relatif à une des activités et tâches professionnelles du « référentiel des activités professionnelles » citées ci-dessus. Ce dossier comprend les « ressources » nécessaires permettant notamment l'exploitation de données informatisées (voir colonne « Conditions de réalisation » du référentiel de certification correspondant aux compétences ci-dessus).

2^{ème} partie : évaluation relative au Certificat Restreint de Radiotéléphoniste (CRR) du service mobile fluvial – Durée 45 minutes – Coefficient 1

Cette partie d'épreuve porte sur la compétence du référentiel de certification C1-3 « Communiquer avec le client et les tiers » et permet, dans le respect des règles établies par l'autorité compétente, de délivrer le certificat restreint de radiotéléphoniste du service mobile fluvial.

Elle s'organise en conformité avec la réglementation en vigueur pour la délivrance de ce certificat. Le programme et les modalités d'évaluation du certificat restreint de radiotéléphoniste du service mobile fluvial figurent en annexe V.

La note obtenue par le candidat est prise en compte dans la note globale attribuée à l'épreuve EP1. Elle conduit à délivrer le CRR si elle correspond aux exigences définies par l'autorité compétente.

La non délivrance du CRR n'est en aucun cas éliminatoire pour le candidat.

➔ **Contrôle en cours de formation :**

1ère situation d'évaluation : étude de cas – coefficient 3

Cette situation d'évaluation consiste en une étude de cas liée à la réalisation d'une opération de transport fluvial. Elle est proposée par le(s) professeur(s) chargé(s) des enseignements du domaine professionnel à partir des activités professionnelles correspondant aux tâches listées ci-dessus.

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique. Le candidat en est informé à l'avance.

La commission d'évaluation, composée de l'équipe enseignante et si possible d'un professionnel associé, renseigne la fiche d'évaluation nationale établie par l'inspection générale et y porte la proposition de note. Cette fiche est transmise au jury.

Après examen de la fiche d'évaluation et, le cas échéant des documents dont le jury demande communication, celui-ci formule toute remarque et observation qu'il juge utiles et arrête la note définitive attribuée au candidat pour cette épreuve.

2^{ème} situation d'évaluation : Evaluation relative au Certificat Restreint de Radiotéléphoniste (CRR) du service mobile fluvial – coefficient 1

Cette situation d'évaluation porte sur la compétence du référentiel de certification C1-3 « Communiquer avec le client et les tiers » et permet, dans le respect des règles établies par l'autorité compétente, de délivrer le certificat restreint de radiotéléphoniste du service mobile fluvial.

La situation d'évaluation est organisée par la personnalité désignée au titre de personne qualifiée par l'autorité qui délivre le certificat restreint de radiotéléphoniste conformément à l'arrêté du 18 mai 2005 modifié relatif aux certificats restreints de radiotéléphoniste du service mobile maritime et du service mobile fluvial. Elle se déroule dans les conditions spécifiques et dans le respect de la réglementation en vigueur définies par cet organisme. Le programme et les modalités d'évaluation du certificat restreint de radiotéléphoniste du service mobile fluvial figurent en annexe V.

La note obtenue par le candidat est prise en compte dans la note globale attribuée à l'épreuve EP1. Elle conduit à délivrer le CRR si elle correspond aux exigences définies par l'autorité compétente.

La non délivrance du CRR n'est en aucun cas éliminatoire pour le candidat.

ÉPREUVE EP2	RÉALISATION DU TRANSPORT FLUVIAL	UP2
Coefficient 10 (9 + 1 PSE)		

OBJECTIFS ET CONTENU DE L'ÉPREUVE :

Cette épreuve a pour objet de valider tout ou partie des compétences suivantes :

C 2	1	S'assurer des conditions de sûreté et de mise en sécurité liées à son activité, aux passagers, à la cargaison et au bâtiment
	5	Localiser et identifier un dysfonctionnement, une anomalie
C 3	1	Préparer le bâtiment (à l'embarquement et/ou chargement)
	2	Assurer la maintenance et l'entretien du bâtiment
	3	Participer aux manœuvres.
	4	Intervenir en situation d'incident ou d'accident.
	5	Participer au chargement/déchargement, à l'embarquement/débarquement des passagers
	6	Restituer le bâtiment, les matériels, les matériaux en conformité
	7	Adopter les démarches de prévention des risques professionnels liés à son activité

Les indicateurs de performance sont ceux définis dans le référentiel de certification.

Pour effectuer les tâches demandées, d'autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donnent lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

S'il est entendu que la mise en œuvre des compétences à évaluer nécessite la mobilisation des savoirs correspondants, il ne saurait être question d'évaluer ces seuls savoirs.

Cette épreuve est destinée à certifier les compétences mobilisées lors d'une opération de transport fluvial.

Elle consiste à placer le candidat en situation d'exécution de tout ou partie des tâches T12, T14, T21, T41, T42, T43, T44, T45, T51, T52, T53, T54, afin de l'amener à mobiliser certaines des compétences listées ci-dessus (contenu de l'épreuve). Cette épreuve intègre également l'évaluation relative à l'Attestation Spéciale Passagers (ASP).

L'activité demandée sera observée en conditions réelles sur une unité de transport fluvial ou, en cas d'impossibilité avérée, en simulation en zone de travail reconstituée.

Un dysfonctionnement du matériel, qui ne nécessite qu'une intervention simple, fait partie des éléments à l'origine du travail demandé.

Une fiche nationale d'évaluation du travail réalisé pour cette épreuve, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, est diffusée aux établissements par les services rectoraux des examens et concours. Elle doit être utilisée, à l'exclusion de toute autre, tant pour les candidats relevant de l'épreuve ponctuelle, que pour ceux relevant du contrôle en cours de formation.

MODES D'ÉVALUATION :

➔ **Évaluation ponctuelle - Épreuve pratique** : d'une durée de 5H 45min – Coefficient 9

- **Première partie** : pratique professionnelle – Durée 4H 30min – Coefficient 8

Organisée sous forme de travaux pratiques, cette partie d'épreuve consiste à mettre le candidat en situation réelle de réalisation d'une opération de transport fluvial mettant en œuvre tout ou partie des tâches professionnelles indiquées plus haut. Un dossier technique relatif à ces activités et tâches professionnelles est remis au candidat. Le dossier comprend les « ressources » nécessaires permettant notamment l'exploitation de données informatisées (voir colonne « Conditions de réalisation » du référentiel de certification correspondant aux compétences ci-dessus).

- Deuxième partie : évaluation relative à l'Attestation Spéciale Passagers (ASP) – Durée 1 H 15 min – Coefficient 1

Cette partie d'épreuve porte sur la compétence C3-5 du référentiel de certification « participer au chargement et au déchargement, à l'embarquement et au débarquement des passagers » mise en œuvre dans les tâches T 31, T32, T33 et permet, dans le respect des règles établies par l'autorité compétente, de délivrer l'attestation spéciale passagers (ASP).

Elle s'organise en conformité avec la réglementation en vigueur pour la délivrance de cette attestation, y compris l'obtention préalable de certifications prévues pour se porter candidat. Le programme et les modalités d'évaluation de l'attestation spéciale passagers figurent en annexe V.

La note obtenue par le candidat est prise en compte dans la note globale attribuée à l'épreuve EP2. Elle conduit à délivrer l'ASP si elle correspond aux exigences définies par l'autorité compétente.

La non délivrance de l'ASP n'est en aucun cas éliminatoire pour le candidat.

→ Contrôle en cours de formation :

L'évaluation est organisée sous forme de situations d'évaluation en fonction de l'avancement de la formation et de l'acquisition des compétences du candidat en cours de seconde année. La période choisie pour l'évaluation pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique. Le candidat en est informé à l'avance.

- 1^{ère} situation d'évaluation : coefficient 8

Elle consiste à mettre le candidat en situation réelle de réalisation d'une opération de transport fluvial mettant en œuvre tout ou partie des tâches professionnelles indiquées plus haut. Elle est réalisée soit en entreprise, soit en établissement de formation.

La situation d'évaluation est préparée par le(s) professeur(s) chargés des enseignements du domaine professionnel et le tuteur en entreprise à partir des activités professionnelles correspondant aux tâches listées ci-dessus.

La commission d'évaluation, composée de l'équipe enseignante et du tuteur en entreprise ou d'un professionnel associé, renseigne la fiche d'évaluation nationale établie par l'inspection générale et propose une note affectée d'un coefficient 4.

En outre, lors de la période de formation en entreprise, une synthèse des activités réalisées est effectuée par le tuteur de l'entreprise d'accueil et par un enseignant du domaine professionnel en charge de la formation. Ils rédigent un compte rendu et proposent conjointement une note affectée du coefficient 4.

- 2^{ème} situation d'évaluation : évaluation relative à l'Attestation Spéciale Passagers (ASP) - coefficient 1

Cette situation d'évaluation porte sur la compétence C3-5 du référentiel de certification « participer au chargement et au déchargement, à l'embarquement et au débarquement des passagers » mise en œuvre dans les tâches T 31, T32, T33 et permet, dans le respect des règles établies par l'autorité compétente, de délivrer l'attestation spéciale passagers (ASP).

Elle s'organise en conformité avec la réglementation en vigueur pour la délivrance de cette attestation, y compris l'obtention préalable de certifications prévues pour se porter candidat. Le programme et les modalités d'évaluation de l'attestation spéciale passagers figurent en annexe V.

La note obtenue par le candidat est prise en compte dans la note globale attribuée à l'épreuve EP2. Elle conduit à délivrer l'ASP si elle correspond aux exigences définies par l'autorité compétente.

La non délivrance de l'ASP n'est en aucun cas éliminatoire pour le candidat.

A l'issue des deux situations d'évaluation, les notes proposées et la fiche d'évaluation sont communiquées au jury. Celui-ci formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note définitive attribuée au candidat pour cette épreuve.

PRÉVENTION – SANTÉ – ENVIRONNEMENT - Coefficient 1

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE :

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :

- Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème et/ou l'approche par le risque ;
- Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques ;
- Proposer des mesures de prévention adaptées ;
- Agir de façon efficace face à une situation d'urgence.

L'évaluation porte notamment sur :

- Le respect des étapes de la démarche mise en œuvre ;
- L'exactitude des connaissances ;
- La pertinence des mesures de prévention proposées ;
- L'efficacité de l'action face à une situation d'urgence.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Contrôle en cours de formation (noté sur 20)

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation. Chaque situation est notée sur 10 points.

Première situation d'évaluation : écrite – 1 heure

Elle permet en fin de première année de formation l'évaluation par sondage des compétences des modules 1, 2 et 3, santé, consommation et parcours professionnel. Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Seconde situation d'évaluation :

Elle permet au cours de la deuxième année de formation l'évaluation par sondage des compétences du module 4, environnement professionnel. Elle est constituée de deux parties :

- ☒ Une évaluation écrite d'une durée de 1 heure portant sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgences. Elle prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel,
- ☒ Une évaluation pratique prenant en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST.

Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

L'évaluation écrite est notée sur 8 points, l'évaluation pratique sur 2 points.

Épreuve ponctuelle (notée sur 20), 1 heure :

Le sujet se compose de deux parties indépendantes, correspondant l'une aux modules 1 à 3, l'autre au module 4. Chaque partie comporte plusieurs questions sur chacun des modules.

Première partie :

Le sujet sur 10 points comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième partie :

Le sujet comporte lui-même deux parties :

- ☒ L'une notée sur 8 points prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les

connaissances relatives à l'environnement professionnel.

☒ L'autre notée sur 2 points permet d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.

En ce qui concerne l'évaluation d'un risque professionnel, elle pourra porter sur un risque dont l'étude n'est pas obligatoire. Dans ce cas, le candidat disposera de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

ÉPREUVE EG1	FRANÇAIS ET HISTOIRE – GÉOGRAPHIE	UG1
Coefficient 3	ÉDUCATION CIVIQUE	

Objectifs

L'épreuve de français et d'histoire – géographie - éducation civique* permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

MODES D'ÉVALUATION

Évaluation par contrôle en cours de formation :

L'épreuve de français et d'histoire – géographie- éducation civique* est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie - éducation civique.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury

A - Première situation d'évaluation

Première partie (français)

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui, soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc.).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc., cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

Seconde partie (histoire - géographie- éducation civique)

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement. Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique*.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

B - Seconde situation d'évaluation

Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

Seconde partie (histoire – géographie - éducation civique)

Se référer à la seconde partie de la situation n° 1. Seule la dominante change (histoire ou géographie-éducation civique).

Évaluation par épreuve ponctuelle – 2 heures + 15 minutes.

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire – géographie - éducation civique), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes), soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

Seconde partie (histoire – géographie - éducation civique)

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...). Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique*.

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

ÉPREUVE EG2	MATHÉMATIQUES – SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	UG2
Coefficient 2		

MODES D'ÉVALUATION :

Évaluation par contrôle en cours de formation :

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, l'une en mathématiques, l'autre en sciences physiques et chimiques, chacune fractionnée dans le temps en deux séquences. Elles se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du référentiel.

Pour les candidats préparant un baccalauréat professionnel en trois ans, les premières séquences sont organisées avant la fin du deuxième semestre de la formation et les deuxièmes au plus tard à la fin du troisième semestre de la formation.

Pour les autres candidats les premières séquences doivent être organisées avant la fin de la première moitié de la formation et les deuxièmes au cours de la seconde moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

A - La situation d'évaluation en mathématiques (notée sur 20)

Cette évaluation en mathématiques d'une durée totale d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

L'évaluation est conçue comme un sondage probant sur des compétences du référentiel. Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel.

Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec les sciences physiques et chimiques, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- La situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques (notée sur 20)

Cette situation d'évaluation en sciences physiques ou chimiques d'une durée d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10

Elles s'appuient sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur).

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du référentiel. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

de mettre en œuvre un protocole expérimental ;

d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;

de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;

de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;

d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;

de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examineur élabore une grille de compétences qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

ÉVALUATION PAR ÉPREUVE PONCTUELLE

L'épreuve d'une durée de deux heures, notée sur 20 points, comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre les sciences physiques et chimiques.

Partie Mathématiques (notée sur 10 points) :1 heure.

Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel de CAP.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Partie Sciences physiques et chimiques (notée sur 10 points) :1 heure.

Le sujet doit porter sur des champs différents de la Physique et de la Chimie. Il se compose de deux parties

Première partie

Un exercice restitue une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte court et éventuellement d'un schéma. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple Passagers embarqués en sécurité

Passagers débarqués en sécurité

→ Calculatrices et formulaires.

L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

→ Remarques sur la correction et la notation

Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.

Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies la démarche critique, la cohérence globale des réponses.

Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

ÉPREUVE EG3	ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	UG3
Coefficient 1		

« Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

Toutefois, par dérogation à l'arrêté du 15 juillet 2009 susvisé, les candidats au certificat d'aptitude professionnelle *Transport fluvial* évalués par contrôle en cours de formation doivent **obligatoirement** opter, dans l'ensemble certificatif composé de trois épreuves, relevant de trois compétences propres à l'éducation physique et sportive différentes, pour l'activité aquatique **d'épreuve de sauvetage**.

Pour les candidats évalués sous forme ponctuelle, le couple d'activités de l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive doit **obligatoirement** comporter **l'épreuve de sauvetage** ».

ÉPREUVE EF	ÉPREUVE FACULTATIVE LANGUE VIVANTE	UF1

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

Arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

L'épreuve comporte un entretien se rapportant soit à un document étudié au cours de la formation (texte ou image), soit à un document lié à l'activité et/ou à l'expérience du candidat.

ANNEXE III

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

1. Objectifs :

La formation en milieu professionnel doit permettre au candidat d'effectuer sous la responsabilité d'un tuteur, des tâches répertoriées dans le référentiel des activités professionnelles, afin d'acquérir les compétences essentielles à un CAP Transport Fluvial, notamment dans les domaines de la préparation d'une mission de transport, du chargement de la cargaison, de la réalisation du transport, des activités de maintenance à bord et de fin de mission

La période de formation en milieu professionnel constitue le support de la situation d'évaluation prévue en milieu professionnel dans le cadre du Contrôle en Cours de Formation selon les modalités définies dans le règlement d'examen du CAP « Transport Fluvial ».

2. Candidats en formation initiale sous statut scolaire

2.1. Durée :

La durée de la Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) est de 12 semaines. Le choix des dates, effectué en concertation avec les milieux professionnels, est laissé à l'initiative de l'établissement.

Sur les deux années de formation, cette PFMP se décompose en 2 phases :

- 10 semaines permettant d'effectuer des activités relevant d'opérations de transport fluvial, de maintenance et d'activités annexes à bord de l'unité de transport fluvial.
- 2 semaines réservées :
 - aux manœuvres en situations professionnelles d'une unité de transport fluvial,
 - à l'utilisation des moyens de manutention à bord.

Ces 2 semaines sont encadrées par les enseignants de l'établissement de formation.

2.2. Modalités :

L'établissement doit trouver pour chaque candidat un lieu d'accueil pour les périodes de formation en milieu professionnel. La recherche et le choix de l'entreprise, relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique qui doit prendre en charge les contacts nécessaires. Sous la responsabilité des enseignants, les élèves peuvent contribuer à cette recherche (circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000 ; BOEN n° 25 du 29 juin 2000).

Les conditions d'encadrement des candidats sont précisées par une convention passée entre l'établissement scolaire dont relève l'élève et l'entreprise d'accueil concernée. La convention est établie conformément aux dispositions de la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 (BOEN n° 38 du 24 octobre 1996) modifiée par la note DESCO A7 n° 259 du 13 juillet 2001.

Pendant la période de formation en entreprise, le candidat conserve son statut scolaire. Toutes les activités qui sont décrites dans le référentiel des activités professionnelles peuvent lui être confiées en autonomie à l'exception des opérations de conduite d'une unité de transport fluvial.

L'évaluation de la formation, organisée en milieu professionnel dans le cadre du contrôle en cours de formation, est planifiée en fonction du degré d'acquisition des compétences du candidat et au plus tard en cours de la seconde année de formation.

Un candidat qui, pour une raison majeure dûment constatée, n'effectue qu'une partie de sa période de formation en milieu professionnel, peut être autorisé par le recteur à se présenter à l'examen, après demande de dérogation formulée par l'intéressé, le jury étant informé de sa situation.

2.3. Organisation :

Pour chacune des séquences de la période de formation en milieu professionnel, les tâches confiées au candidat correspondent à celles développées dans le référentiel des activités professionnelles.

Les conditions de réussite de la période de formation en milieu professionnel sont établies à chaque moment de son déroulement, avant, pendant et après.

Avant chaque période, un contrat individuel de formation est établi conjointement par les membres de l'équipe pédagogique et le tuteur. À partir des spécificités de l'entreprise, des exigences du référentiel de certification du diplôme et des acquis antérieurs du candidat, le document précise la liste des activités et tâches qui seront confiées au candidat ainsi que les modalités de formation envisagées dans le milieu professionnel.

Pendant chaque période, un suivi est assuré par l'équipe pédagogique. En cas de difficultés constatées lors d'une visite, une renégociation du contrat doit être envisagée.

Après chaque période, un bilan individuel est établi conjointement par le tuteur et au moins un membre de l'équipe pédagogique. C'est à cette occasion que l'enseignant met en relation le résultat du travail effectué sur les tâches négociées avec les compétences à acquérir du référentiel de certification.

Le suivi des activités et des compétences acquises par les élèves est mentionné dans le livret de formation en milieu professionnel.

3. Candidats relevant de la voie de l'apprentissage

3.1. Durée :

La durée de la formation en entreprise est fixée par le contrat d'apprentissage, déduction faite des périodes en centre de formation et des congés légaux.

3.2. Modalités :

Conformément au code du travail, la formation en entreprise, les activités et tâches confiées, sous la responsabilité du maître d'apprentissage, doivent respecter les objectifs et niveaux définis ci-dessus.

Afin d'assurer une formation méthodique et complète, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis ou de la section d'apprentissage doit informer le maître d'apprentissage et/ou le tuteur :

- des objectifs de formation visés en milieu professionnel,
- des activités à mettre en œuvre en adéquation avec le référentiel de certification,
- de l'exploitation du livret de suivi (document de liaison) et de l'utilisation des grilles d'évaluation des compétences en relation avec les activités et tâches confiées.

L'évaluation de la formation, organisée en milieu professionnel dans le cadre du contrôle en cours de formation par les centres de formation habilités, est planifiée en fonction du degré d'acquisition des compétences du candidat et au plus tard en cours de la seconde année de formation.

3.3. Organisation :

Les activités de l'apprenti sont suivies en concertation entre le maître d'apprentissage et les formateurs du centre. Le document de liaison Centre de formation/Entreprise doit être utilisé par les enseignants et les tuteurs pour assurer la traçabilité de la progression des apprentissages et le suivi des compétences développées au regard des activités confiées à l'apprenti.

4. Candidats relevant de la voie de la formation continue

4.1. Durée :

La durée de la formation en milieu professionnel est fixée par convention entre l'établissement de formation et l'entreprise. Elle est au minimum de 6 semaines.

Toutefois, les candidats de la formation continue peuvent être dispensés de période de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience acquise de 6 mois dans l'option du diplôme préparé.

Pour ce faire, un positionnement de l'auditeur (apprenant formation continue) doit être préalablement établi par l'équipe pédagogique.

Les conditions d'encadrement en entreprise sont précisées par une convention passée entre l'établissement de formation dont relève les stagiaires et l'entreprise d'accueil concernée.

4.2. Modalités :

L'équipe pédagogique repère avec l'entreprise d'accueil les tâches à confier au stagiaire au regard du référentiel des activités professionnelles. Toutes les informations relatives à la progression des apprentissages et au suivi des compétences développées sont consignées dans un document de liaison, en annexe pédagogique de la convention.

4.3. Organisation :

Les activités du stagiaire en milieu professionnel sont suivies en concertation entre le tuteur et l'équipe pédagogique. Un bilan est établi à la fin de chaque période de formation en milieu professionnel.

ANNEXE IV

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'EPREUVES

CAP Navigation fluviale (Arrêté du 25 juillet 1989 modifié) Dernière session 2012	CAP Transport Fluvial (Défini par le présent arrêté) 1ère session 2013
--	---

DOMAINE PROFESSIONNEL	
EP1 – Analyse de travail et technologie (1)	EP1 - Analyse d'une situation professionnelle(2).
EP2 – Mise en œuvre (3)	EP2 - Réalisation d'un transport fluvial(4)

A la demande des candidats et pendant la durée de validité des notes :

(1) La note obtenue à l'épreuve EP1 «analyse de travail et technologie » du diplôme régi par les dispositions de l'arrêté du 25 juillet 1989 modifié peut être reportée sur l'épreuve EP1 « analyse d'une situation professionnelle » du diplôme régi par le présent arrêté.

(2) L'équivalence n'entraîne pas la délivrance du certificat restreint de radiotéléphoniste intégré à l'épreuve EP1 du certificat d'aptitude professionnelle « transport fluvial ».

(3) La note obtenue à l'épreuve EP2 « mise en œuvre » du diplôme régi par les dispositions de l'arrêté du 25 juillet 1989 modifié peut être reportée sur l'épreuve EP2 « réalisation d'un transport fluvial » du diplôme régi par le présent arrêté.

(4) L'équivalence n'entraîne pas la délivrance de l'attestation spéciale passagers intégrée à l'épreuve EP2 du certificat d'aptitude professionnelle « transport fluvial ».

DOMAINE GÉNÉRAL	
EG1 – Français et histoire-géographie	EG1 – Français et histoire géographie – éducation civique
EG2 – mathématiques - sciences physiques	EG2 – Mathématiques - Sciences physiques et chimiques
EG3 – Éducation physique et sportive	EG3 – Éducation physique et sportive

ANNEXE V.

**ANNEXES RELATIVES AU CERTIFICAT RESTREINT DE
RADIOTELEPHONISTE DU SERVICE MOBILE FLUVIAL ET A
L'ATTESTATION SPECIALE PASSAGERS**

I. CERTIFICAT RESTREINT DE RADIOTELEPHONISTE DU SERVICE MOBILE FLUVIAL

I. a. PROGRAMME DU CERTIFICAT RESTREINT DE RADIOTÉLÉPHONISTE DU SERVICE MOBILE FLUVIAL

(ANNEXE II DE L'ARRETE DU 18 MAI 2005 MODIFIE RELATIF AUX CERTIFICATS RESTREINTS DE RADIOTELEPHONISTE DU SERVICE MOBILE MARITIME ET DU SERVICE MOBILE FLUVIAL ET AUX DROITS D'EXAMEN CONCERNANT CES CERTIFICATS)

A. - Connaissances des caractéristiques de base du service radiotéléphonique sur les voies de navigation intérieure

1. Types de catégories de services :

Radiocommunications bateau-bateau ;

Informations nautiques ;

Bateau-autorités portuaires ;

Radiocommunications de bord ;

Radiocommunications de correspondance publique.

2. Types de communications :

Communications de détresse, d'urgence et de sécurité ;

Communications de routine ;

ASN.

3. Types de stations :

Stations de bateau ;

Stations terrestres ;

Equipement radiotéléphonique portatif.

4. Connaissances élémentaires des fréquences et bandes de fréquences :

Le concept de fréquence et de voie radioélectrique ; simplex, semi-duplex et duplex ;

Propagation des fréquences VHF et UHF.

5. Connaissances élémentaires du but et de la composition du code ATIS et de son lien avec l'indicatif d'appel.

6. Allocation des voies :

Aménagement des voies pour la téléphonie VHF et UHF ;

Double veille ;

Limitations de puissance.

7. Connaissances élémentaires des règlements et des publications existants :

Responsabilité de l'utilisation d'équipements radioélectriques ;

Secret des communications ;

Documents obligatoires ;

Guide de radiotéléphonie pour la navigation intérieure ;

Règlements et arrangements nationaux et internationaux régissant le service radiotéléphonique ;

Autres publications nationales.

B. - Connaissances pratiques et aptitude à utiliser l'équipement de base d'une station de bateau

1. Equipement radioélectrique :

Contrôles ;

Sélection de la voie ;

Réglages de puissance ;
Autres réglages ;
Interférences ;
Entretien.
2. Antennes :
Types ;
Positionnement ;
Installation ;
Connecteurs et alimentation ;
Entretien.
3. Alimentation électrique :
Différents types d'alimentation électrique ;
Caractéristiques ;
Charge des batteries ;
Entretien.
4. Procédures de communication :
Ordre des priorités ;
Détrousse ;
Urgence ;
Sécurité ;
Routine ;
Méthodes d'appel d'une station par radiotéléphonie ;
Accusé de réception d'un message ;
Procédures spéciales d'appels ;
Vocabulaire normalisé et méthodes d'épellation internationales telles que spécifiées dans le « guide de radiotéléphonie pour la navigation intérieure » (CCNR/DC).

I.b. EXAMEN POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT RESTREINT DE RADIOTELEPHONISTE DU SERVICE MOBILE FLUVIAL

(ARTICLE 3. 2. DE L'ARRETE DU 18 MAI 2005 MODIFIE RELATIF AUX CERTIFICATS RESTREINTS DE RADIOTELEPHONISTE DU SERVICE MOBILE MARITIME ET DU SERVICE MOBILE FLUVIAL ET AUX DROITS D'EXAMEN CONCERNANT CES CERTIFICATS)

L'examen pour l'obtention du certificat restreint de radiotéléphoniste du service mobile fluvial comporte une épreuve portant sur des connaissances d'ordre général et une épreuve portant sur des connaissances d'ordre pratique. Le certificat est délivré à tout candidat ayant obtenu la moyenne à chacune de ces deux épreuves.

I.c. EXTRAIT DU SITE DE L'AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES (ANFR) :

<http://www.anfr.fr/fr/autorisations-certificats/radiomaritime/le-crr.html#c155>

Le candidat dispose de 45 minutes pour répondre à vingt questions à choix multiples.

Barème du CRR fluvial :

Epreuves du CRR du service mobile fluvial	Nombre de questions
Généralités	10
Connaissances pratiques	10

II. ATTESTATION SPECIALE PASSAGERS

(ANNEXE VI. - VI. DE L'ARRETE DU 19 DECEMBRE 2003 RELATIF A L'EQUIPAGE ET A LA CONDUITE DES BATEAUX DE NAVIGATION INTERIEURE - ATTESTATION SPÉCIALE « PASSAGERS »)

L'examen comporte une épreuve écrite et une épreuve pratique.

1° Epreuve écrite, d'une durée de 30 minutes, sous forme d'un questionnaire à choix multiples.

Pour réussir cette épreuve, le candidat ne doit pas faire plus de 5 erreurs.

Le programme de l'épreuve et le niveau de connaissance requis sont les suivants :

- les règles techniques relatives à la stabilité des bateaux à passagers, notamment en cas d'avarie, le compartimentage étanche, le plan du plus grand enfoncement (connaissance générale) ;
- l'organisation des secours (connaissance générale) ;
- la réglementation relative au nombre de passagers et à l'équipement de sécurité (connaissance précise) ;
- les mesures de prévention des accidents (connaissance précise) ;
- les consignes de sécurité pour l'utilisation des issues de secours, des passerelles (connaissance précise) ;
- les mesures de protection des passagers, notamment en cas d'évacuation, d'avarie, d'abordage, d'échouage, d'incendie, d'explosion et autres situations de panique (connaissance précise) ;
- les procédures de liaison avec les services de secours, notamment l'utilisation de la VHF (connaissance précise).

2° Epreuve pratique : d'une durée minimum de 45 minutes.

L'épreuve pratique consiste en la mise en situation du candidat, à qui il est demandé :

- d'indiquer l'emplacement des dispositifs de secours aux noyés, les moyens de lutte contre l'incendie et les moyens d'assèchement en cas d'envahissement par l'eau ; d'en expliquer l'utilisation ;
- d'expliquer les moyens de contrôler le bon fonctionnement de ces dispositifs ;
- d'exposer les consignes de sécurité pour l'utilisation des issues de secours et des passerelles ;
- d'expliquer le mode d'utilisation du matériel de sécurité à bord du bateau ou de l'établissement flottant ;
- d'assurer la liaison avec les services chargés des secours à terre ;
- d'expliquer comment il doit être procédé à l'embarquement et au débarquement des passagers.

Au cours de l'épreuve, le candidat est interrogé sur :

- les mesures à prendre pour la protection des passagers en cas d'avarie, y compris pour lutter contre l'effet de panique ;
- les mesures à prendre pour organiser l'évacuation du bateau et y procéder.

ATTESTATIONS SPECIFIQUES

Attestation (ou titre)	Niveau CAP		Niveau BAC PRO		Formation obligatoire assurée par un organisme agréé
	formation	Certification	formation	Certification	
(ADN : Accord Européen pour le transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure) durée de validité : 5 ans <ul style="list-style-type: none"> ▪ Délivrée par le Ministère en charge des transports ▪ = Habilitation pour être expert à bord d'une unité de transport de matières dangereuses. 	O		O		<ul style="list-style-type: none"> - 40 séances de 45 minutes de formation portant sur la réglementation ADN, sur les risques et dangers liés aux matières classées dangereuses, procédures de chargement et déchargement. Conditions de l'agrément : <ul style="list-style-type: none"> - le formateur doit assurer 400 heures de formation annuelles - Organisme (audité régulièrement) doit habilitier son formateur au vu d'une procédure spécifique. + conditions spécifiques liées au profil du formateur.
- l'ASP (Attestation spéciale passagers) : obligatoire	O	O	O	O	- Modules de formation spécifiques portant sur la prise en charge et la sécurité des passagers à bord.
l'habilitation électrique, Niveau : B1V exécutant électricien	O	O	O		
Certificat restreint de radiotéléphonie (CRR), Délivré par l'Agence nationale des fréquences sur examen.	O	O	O		
SST ou formation aux premiers secours	O	O	O		
			O		<ul style="list-style-type: none"> - Certificat de capacité : équivalent du permis de conduire d'une unité de navigation fluviale. - L'examen requiert une expérience professionnelle attestée par le livret de service - Patente du Rhin : expérience professionnelle requise (4 ans de navigation à raison de 180 jours /an).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attestation radar ou Patente radar : Examen organisé par le Ministère en charge des transports. Ou <ul style="list-style-type: none"> ▪ Patente de navigation radar (partie rhénane) la commission centrale pour la navigation du Rhin. 			X		Remarque : Ces attestations ne peuvent être délivrées qu'aux titulaires d'un certificat de capacité ou de la patente du Rhin
			X		

O : Obligatoire

F : Facultative